

octobre 2002

Les cahiers du Cnasea

Les départs précoces
de l'agriculture :

MYTHE OU RÉALITÉ ?

N° 2



**LES DEPARTS PRECOCES
DE L'AGRICULTURE :
*MYTHE OU REALITE ?***

Octobre 2002

Valérie BERNARDI - François LEFEBVRE

Ce cahier est issu des résultats d'une étude menée en 2001 par le secteur des Études du CNASEA et la Délégation régionale de Rennes (Jean-Pierre SIMONNEAUX et Jean-Yves BARIOU) en collaboration avec les ADASEA et MSA du Finistère, de la Loire-Atlantique, du Morbihan et de la Sarthe.

SOMMAIRE

Introduction.....	4
Résumé.....	5
Les principales tendances : les départs précoces de l'agriculture	5
Les départs précoces de l'agriculture en France	6
• Qui sont ces exploitants quittant l'agriculture avant la retraite ?	6
• Des exploitations plus touchées que d'autres	6
Les départs précoces de l'agriculture dans l'Ouest de la France	8
• Les caractéristiques globales des départs précoces.....	8
• Les caractéristiques des exploitations dans ces départs précoces	13
Les départs précoces volontaires.....	15
• Les personnes interrogées.....	15
• L'installation et la période d'activité agricole.....	15
• Les déterminants aux départs précoces de l'agriculture.....	16
• Transmission et devenir de l'exploitation	19
• La situation actuelle des anciens chefs d'exploitation.....	20
• Bilan de la reconversion	24
Conclusion.....	29
Annexe	30

INTRODUCTION

Si le métier d'agriculteur a largement évolué depuis l'après-guerre, l'image d'Epinal selon laquelle le jeune agriculteur s'installe pour exercer son activité agricole jusqu'à l'âge de la retraite perdurait largement. Cette image est désormais dépassée. A la lumière des statistiques de ces dernières années, le métier de chef d'exploitation paraît en effet prendre les mêmes caractéristiques que les autres métiers, à savoir : une forte mobilité et de nombreux changements d'emploi au cours de la vie professionnelle de l'individu. Aujourd'hui, nombre de chefs d'exploitation quittent, sinon le monde agricole, du moins leur statut de chef d'exploitation avant l'âge de 55 ans. Si, pour certains, ce changement représente un véritable drame, pour d'autres, cela ne constitue qu'une étape supplémentaire de leur vie professionnelle. Etre d'agriculteur a longtemps été considéré comme bien plus qu'un simple métier. Cela correspondait en fait davantage à une identité profonde liée à un patrimoine familial et à un attachement à la terre. Aujourd'hui, l'aspiration à bénéficier des avantages socio-économiques des autres catégories sociales ou simplement la frustration ressentie face aux efforts non récompensés par un revenu décent, incite de nombreux agriculteurs à se tourner vers d'autres branches d'activité. L'étude de ce phénomène des départs précoces de l'agriculture semble donc tout à fait légitime vu l'ampleur de celui-ci. Nous analyserons dans ce cahier les grandes lignes de ce processus au niveau national, puis nous approfondirons l'étude au niveau régional dans l'Ouest de la France. Nous nous intéresserons notamment à une catégorie bien particulière : les départs précoces « volontaires », c'est-à-dire ceux qui ne se font pas pour des raisons purement économiques.

LES DÉPARTS PRÉCOCES DE L'AGRICULTURE : RESUME DES PRINCIPALES TENDANCES ⁽¹⁾

Dans notre étude, un chef d'exploitation est considéré comme parti de l'agriculture de manière précoce si il quitte son statut avant l'âge de 55 ans.

• LE TIERS DES DÉPARTS DE L'AGRICULTURE

En 1999, sur les 40 000 départs de l'agriculture, 13 500 étaient le fait d'agriculteurs de moins de 55 ans.

• PLUS DE LA MOITIÉ N'AVAIENT AUCUN SOUCI ÉCONOMIQUE

29 % des agriculteurs ayant quitté leur statut l'ont fait pour des raisons purement économiques tandis que 19 % ont eu des problèmes personnels qui ont engendré des soucis économiques. Les départs précoces s'effectuent pour les 52% restant alors même que l'exploitation est économiquement viable.

• LES JEUNES NE SONT PAS ÉPARGNÉS PAR CES DÉPARTS

Il n'y a aucune distinction entre les différentes classes d'âge au niveau des départs précoces (pour le niveau national). Les jeunes semblent néanmoins partir de plus en plus précocement de l'agriculture (la part des moins de 35 ans dans les départs précoces a augmenté de 10 % entre 1997 et 1999).

• LES EXPLOITATIONS À STATUT INDIVIDUEL REPRÉSENTENT LES 3/4 DES DÉPARTS

Les exploitations à statut individuel sont très majoritairement impliquées dans les départs précoces. Les formes sociétaires semblent plus épargnées : les GAEC interviennent dans 7% des départs et les EARL dans 6 %.

• LES FEMMES SONT NETTEMENT SUR-REPRÉSENTÉES

Tandis que les femmes ne représentent que 20 % des chefs, elles interviennent dans près de 30 % des départs précoces. Elles partent ainsi proportionnellement 2 fois plus que les hommes.

• LES PETITES EXPLOITATIONS FORTEMENT TOUCHÉES

Les exploitations de moins de 10 Ha ne représentent que 15 % des exploitations. Pourtant on les retrouve dans plus du quart des départs précoces. Les départs dans des exploitations de très petites surfaces sont ainsi deux fois plus nombreux que dans des exploitations de taille moyenne (pour le niveau national).

• DES DÉPARTS SOUVENT NON-PRÉVUS

72 % des agriculteurs interrogés pensaient être agriculteurs jusqu'à la retraite. Près des 2/3 des exploitants n'avaient envisagé aucune succession pour leur exploitation.

• DE MAUVAISES RELATIONS HUMAINES RESPONSABLES DE PRÈS D'UN QUART

DES DÉPARTS PRÉCOCES

18 % des agriculteurs interrogés évoquent des problèmes relationnels au sein de l'exploitation, et très souvent des mésententes entre associés pour justifier leur départ. Les hommes quittent beaucoup plus leur statut de chefs d'exploitation en raison d'un divorce (32 %) que les femmes.

• PLUS DE 70 % DES ANCIENS AGRICULTEURS SONT TOTALEMENT SORTIS DE L'AGRICULTURE

28% des agriculteurs qui ont quitté précocement leur statut travaillent encore dans le milieu agricole. Le chômage touche presque 10 % d'entre eux.

• RÉINSERTION : UN DÉFICIT D'ACCOMPAGNEMENT

77% des anciens agriculteurs n'ont reçu aucun conseil pour leur reconversion. Cependant près de 75 % estiment avoir désormais une meilleure qualité de vie.

• LA MOITIÉ DES TERRES PART À L'AGRANDISSEMENT

Près de 10 % des terres laissées par les agriculteurs quittant précocement l'agriculture sortent du domaine agricole. 40 % servent à l'installation d'un jeune agriculteur.

(1) Les pourcentages sont issus des différents points de l'étude : étude nationale, analyse des questionnaires postaux et des entretiens directs des départements de l'Ouest. Ils se retrouvent dans les différents points du cahier et représentent majoritairement les grandes tendances homogènes de cette analyse.

LES DÉPARTS PRÉCOCES DE L'AGRICULTURE EN FRANCE

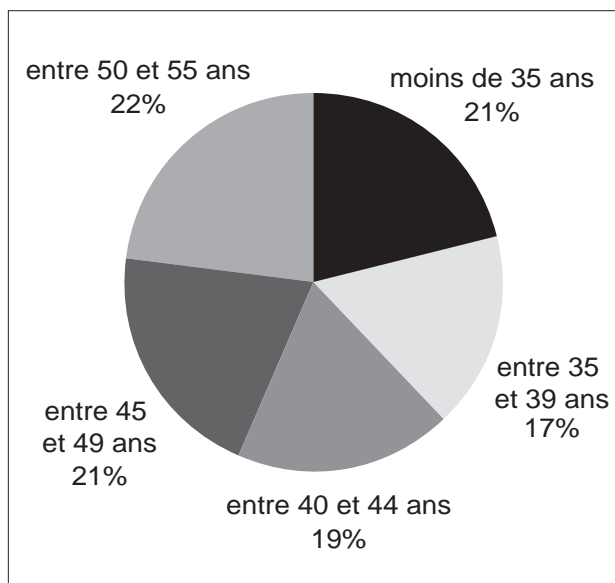
On entend par départs précoces, les départs de l'agriculture des chefs d'exploitation de moins de 55 ans. Ces départs, loin d'être négligeables, concernent de plus en plus de chefs d'exploitation. Ainsi, sur le territoire national en 1999, 13 500 agriculteurs de moins de 55 ans ont quitté leur statut, ce qui représente plus d'un tiers des départs. De plus, cette tendance semble s'affirmer puisque sur la durée de l'étude, soit entre 1997 et 1999, les départs précoces sont passés de 31,3 % à 36,7 %.

QUI SONT CES EXPLOITANTS QUITTANT L'AGRICULTURE AVANT LA RETRAITE ?

TOUTES LES CLASSES D'ÂGES SONT ÉGALEMENT TOUCHÉES

Parmi les agriculteurs de moins de 55 ans, chaque année, plus de 3 sur 100 quittent leur exploitation. Il n'y a pas d'écart significatif entre les différentes classes d'âge étudiées.

POURCENTAGE DE DÉPARTS PAR CLASSE D'ÂGE



Les 50-55 ans ont un taux de départ légèrement plus élevé que la moyenne, mais de manière non significative. Ces chiffres sont relativement stables sur les trois ans. De plus sur la durée de l'étude, il semblerait que la proportion d'exploitants de moins de 35 ans qui partent a tendance à augmenter. En effet, le rapport du taux de départs des moins de 35 ans sur

le taux de départs total des moins de 55 ans passe de 0,89 en 1997 à plus de 1 en 1999.

LES HOMMES REPRÉSENTENT LA MAJORITÉ DES DÉPARTS, MAIS LES FEMMES SONT PROPORTIONNELLEMENT PLUS TOUCHÉES

Parmi les moins de 55 ans, les hommes représentent 70 % des départs, avec en moyenne 9 400 départs par an. Cependant, alors que près de 5 femmes de moins de 55 ans sur 100 quittent précocement leur statut de chef d'exploitation tous les ans, cela ne concerne qu'environ 3 hommes sur 100. Les femmes partent donc près de 2 fois plus que les hommes. Alors qu'elles ne représentent que 20 % des chefs d'exploitation, elles contribuent à 30 % des départs, ce qui traduit une très forte sur-représentation.

DES EXPLOITATIONS PLUS TOUCHÉES QUE D'AUTRES

LES PETITES EXPLOITATIONS PARTICULIÈREMENT TOUCHÉES PAR LE PHÉNOMÈNE DES DÉPARTS PRÉCOCES

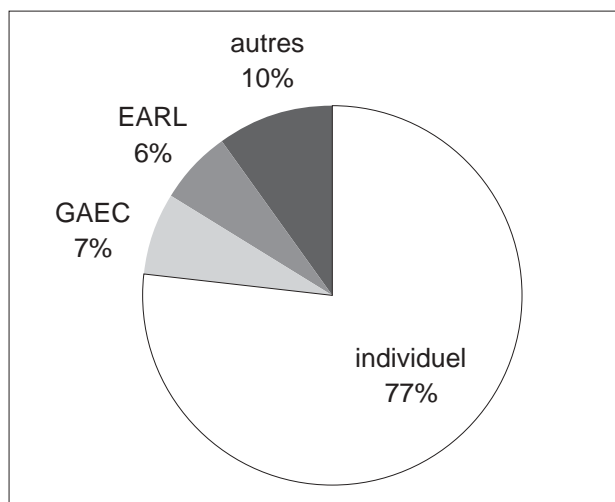
Les exploitations de moins de 10 ha ne représentent que 15 % du total des exploitations. Pourtant nous les avons retrouvées dans 27 % des départs. Leur taux de départs est de 9 % (nombre de départs par an par rapport au nombre de chefs d'exploitation) ce qui est très supérieur à la moyenne nationale : le taux de départs des très petites exploitations est trois fois plus élevé que celui de l'ensemble des exploitations pour les agriculteurs de moins de 55 ans. A contrario, les grandes exploitations semblent relativement épargnées par ce phénomène (leur taux de départ n'est que de 1 %).

LES EXPLOITATIONS EN INDIVIDUEL TOTALISENT PLUS DES 3/4 DES DÉPARTS PRÉCOCES

En France, 63 % des chefs d'exploitation sont installés individuellement. Or, nous avons constaté que près de 4 chefs d'exploitation en individuel sur 100 quittaient leur statut tous les ans alors que cela ne concerne que 1,3 agriculteurs sur 100 en GAEC et 1,6 agricul-

teurs sur 100 en EARL. Les exploitations en individuel sont donc très fortement sur-représentées dans ces départs.

LES STATUTS JURIDIQUES DANS LES DÉPARTS PRÉCOCES



LES GRANDES PRODUCTIONS FRANÇAISES REPRÉSENTENT LA MAJORITÉ DES DÉPARTS, MAIS LES PRODUCTIONS MINORITAIRES SONT PROPORTIONNELLEMENT PLUS TOUCHÉES

Les quatre grands types de productions françaises (céréales, vin, bovins et culture-élevage) totalisent plus des 3/4 des départs précoces. Cependant, elles concernent presque 90 agriculteurs français sur 100. Nous pouvons donc dire qu'elles sont sous-représentées dans ces départs par rapport aux productions moins présentes en France. Ainsi les éleveurs bovins partent proportionnellement 2,5 fois moins que les éleveurs d'ovins, caprins ou équidés et 2,2 fois moins que les éleveurs de volailles. Les catégories qui souffrent le plus sont les éleveurs de gibiers et les pisciculteurs, mais ils représentent une très faible proportion des agriculteurs en France.

Pour conclure nous pouvons dire que les départs précoces concernent une majorité d'hommes, exploitant en individuel et ayant comme production une des quatre grandes productions françaises. Aucune distinction d'âge ne ressort de cette étude. Cependant, ces catégories sont proportionnellement moins victimes de ces départs que les catégories « minoritaires » comme les femmes ou les « petites productions ».

LES DÉPARTS PRÉCOCES DE L'AGRICULTURE DANS L'OUEST DE LA FRANCE

LES RESULTATS DU QUESTIONNAIRE POSTAL DANS LES QUATRE DÉPARTEMENTS DE L'OUEST (FINISTÈRE, LOIRE-ATLANTIQUE, MORBIHAN ET SARTHE)

Pour les années 1997, 1998 et 1999 près de 1 500 chefs d'exploitation ayant quitté leur statut avant l'âge de 55 ans ont été recensés dans les départements du Finistère, de la Loire-Atlantique, du Morbihan et de la Sarthe. Cela représente plus du tiers du total des départs de l'agriculture pour ces quatre départements.

CARACTÉRISTIQUES GLOBALES DES DÉPARTS PRÉCOCES

Parmi les exploitants ayant quitté précocement leur statut dans les quatre départements de l'étude, 43 % étaient des femmes. Or, au niveau national, les femmes sont présentes dans seulement 30 % des départs précoces. Les femmes exploitantes agricoles ayant quitté de manière anticipée leur statut semblent donc beaucoup plus présentes dans l'Ouest qu'ailleurs. De même, on constate que contrairement à ce que l'on avait remarqué au niveau national, les classes d'âge ne sont pas représentées de façon homogène dans l'Ouest.

RÉPARTITION DES DÉPARTS PRÉCOCES

Moins de 35 ans	Entre 35 et 39 ans	Entre 40 et 44 ans	Entre 45 et 49 ans	Entre 50 et 55 ans
15 %	17 %	17 %	19 %	32 %

Les plus de 50 ans représentent une proportion beaucoup plus élevée que dans le reste de la France. On peut relier ce résultat avec le fort pourcentage de femmes, plus âgées que les hommes, dans la région Ouest.

Si les femmes peuvent quitter en nombre plus important leurs statuts pour des raisons d'âge, les hommes souffrent eux davantage au niveau personnel et social. Ainsi, alors que le célibat touche 9% des femmes, ce sont 22% des hommes qui sont concernés par ce statut. 66% des répondants tous sexes confondus étaient mariés et 17% étaient célibataires.

• Les conditions d'installation dans ces départs

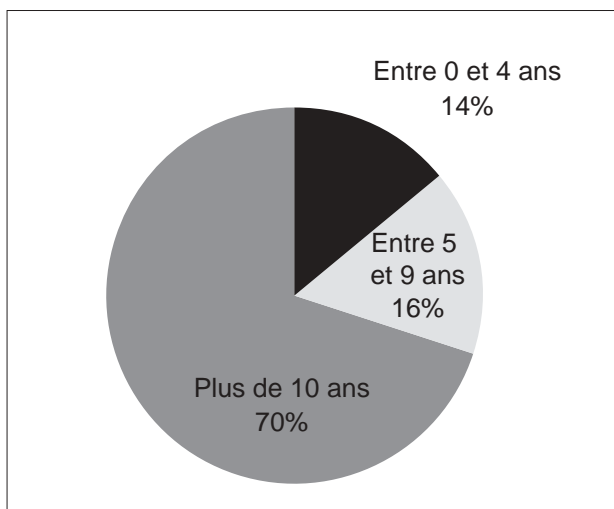
79 % des départs précoces sont le fait d'agriculteurs qui avaient des parents exerçant déjà ce métier. Or, pour près de 70 % des agriculteurs ayant quittés leur statut de chef d'exploitation, l'installation s'était faite dans le cadre familial. De même, 40 % des répondants ont dit avoir eu pour principale motivation d'installation de reprendre la ferme de leurs parents. Ce qui est de loin la première raison d'installation devant un projet professionnel de longue date qui ne concerne que 21 % des agriculteurs. La famille est donc un facteur primordial dans l'installation des jeunes agriculteurs. Cela peut poser problème surtout quand on sait que la population agricole est vieillissante et ne peut donc plus se renouveler par elle-même. L'installation de jeunes agriculteurs non-issus du milieu agricole semble donc indispensable, même si elle est pour l'instant minoritaire. Il est cependant rassurant de constater que cette proportion semble augmenter ces dernières années.

La proportion de jeunes agriculteurs qui s'installe avec une aide est relativement faible. En effet seulement 38 % de ceux qui quittent précocement l'agriculture ont touché la DJA lors de leur installation. Les critères d'obtention de cette dotation sont essentiellement liés à l'âge et à la formation. Or, nous avons vu que dans l'Ouest, la proportion de 50-55 ans est plus élevée que dans le reste de la France. Cela peut sans doute expliquer le faible nombre d'agriculteur recevant la DJA. De même, 43 % des agriculteurs ayant quitté précocement l'agriculture n'ont pas de diplôme, cela pouvant aussi expliquer la relative faible proportion d'agriculteur ayant reçu la DJA.

• La période d'activité agricole

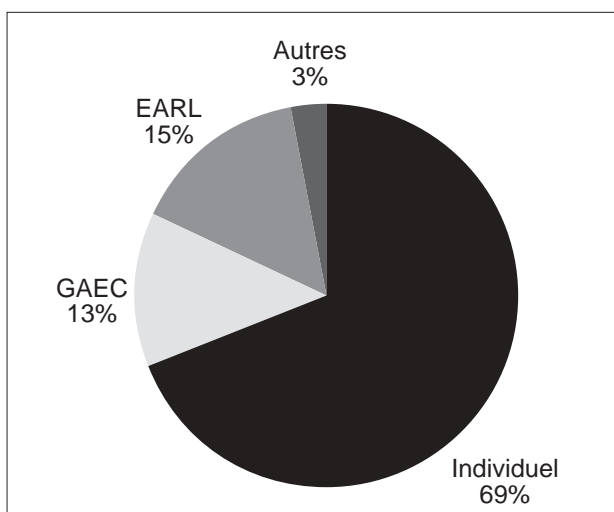
La période d'activité des agriculteurs dure en général relativement longtemps avant qu'ils ne quittent l'agriculture. En effet on constate que plus d'un agriculteur sur trois est resté installé plus de 10 ans dans les départements de l'Ouest.

DURÉE D'INSTALLATION PARMI LES DÉPARTS PRÉCOCES



Comme on le constate aussi pour l'ensemble des départs précoces, la part des exploitations à statut individuel reste très majoritaire. Elle représente ainsi dans les départements étudiés près de 70 % des exploitations.

RÉPARTITION DES STATUTS JURIDIQUES PARMI LES DÉPARTS PRÉCOCES

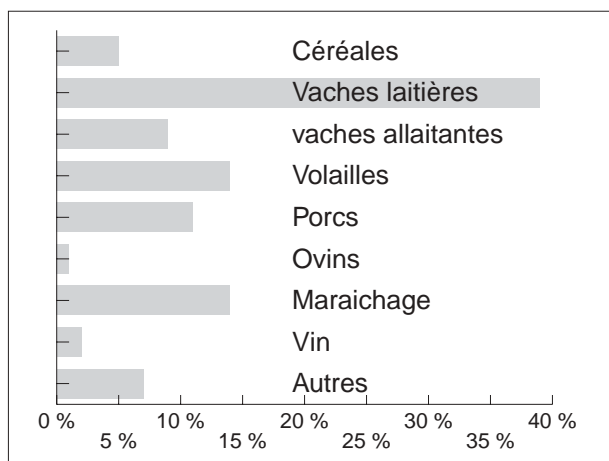


Les exploitations de moins de 50 ha représentent près de 70 % des exploitations étudiées.

RÉPARTITION DES DÉPARTS PRÉCOCES PAR PRODUCTION

Moins de 10 ha	Entre 10 et 24 ha	Entre 25 et 49 ha	Entre 50 et 99 ha	Plus de 100 ha
13 %	28 %	28 %	23 %	8 %

Cela tient sans doute au moins en partie au type de production que l'on trouve dans cette région.

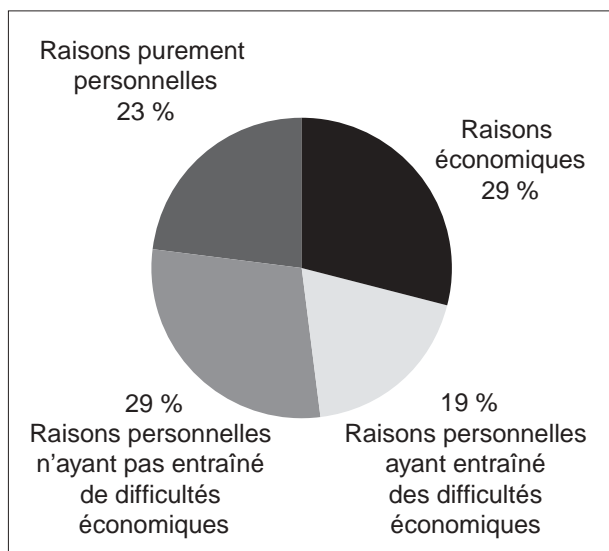


Ainsi, près des 3/4 des agriculteurs qui quittent précocement l'agriculture dans l'Ouest sont éleveurs. De plus, 25 % des anciens chefs d'exploitations élevaient des porcs ou des volailles, élevage hors-sol principalement et donc ne nécessitant pas une grande surface d'exploitation. Cela explique sans doute que les exploitations étudiées avaient de petites surfaces.

• Les raisons des départs

La répartition des raisons des départs est relativement homogène parmi les personnes ayant répondu aux questionnaires postaux.

RAISONS DES DÉPARTS PRÉCOCES DANS L'OUEST



• Le devenir des exploitants ayant quitté leur statut

Près des 3/4 des agriculteurs ayant quitté leur statut estiment que leur vie actuelle est d'une meilleure qualité que celle qu'ils avaient lorsqu'ils étaient chefs d'exploitations. Il y a donc un réel problème au niveau des conditions de vie dans l'agriculture. De plus, ce problème n'est pas uniquement financier puisque seulement 47 % ont dans leur nouvelle activité un revenu supérieur à celui qu'il avait lorsqu'ils étaient agriculteurs. Des personnes ayant quitté l'agriculture ont

un revenu moindre et estiment pourtant que leur qualité de vie est meilleure. Cela peut s'expliquer à travers les nombreux problèmes d'image que les agriculteurs ont pu rencontrer vis à vis de la société. En effet, l'Ouest est très médiatisé pour ses élevages hyper-intensifs et la pollution qui en découle. Les agriculteurs sont majoritairement devenus salariés après leur cessation.

DEVENIR DES EXPLOITANTS AYANT QUITTÉ LEUR STATUT D'AGRICULTEUR	
Salarié proche du monde agricole	28 %
Salarié extérieur à toute activité agricole	24 %
Sans emploi	8 %
Artisan, commerçant	1 %
En formation	3 %
Autres	36 %

Les salariés en milieu agricole sont majoritairement des jeunes. On note aussi que de nombreuses personnes ayant répondu « autres » évoquent l'invalidité (cela touche surtout les plus âgés). Cela traduit une particularité que nous avons constatée concernant la catégorie des 50-55 ans et que nous allons étudier par la suite. De même, il semble judicieux de s'intéresser plus en détail au statut particulier des femmes.

DES FEMMES NETTEMENT SUR-REPRÉSENTÉES

D'après les fichiers MSA, les femmes représentent 40 % des départs précoces. Or, parmi tous les chefs d'exploitation des quatre départements seulement le quart sont des femmes. Les femmes sont donc très nettement sur-représentées dans les départs précoces de l'agriculture puisque l'on peut dire qu'elles partent, toutes proportions gardées, 2 fois plus que les hommes. L'analyse des questionnaires postaux va permettre de fournir quelques pistes d'explication à cette sur-représentation féminine.

LES FEMMES AGRICULTRICES SONT PLUS ÂGÉES QUE LES HOMMES

La moyenne d'âge des femmes ayant répondu au questionnaire est de 46 ans alors que celle des hommes n'est que de 43 ans. (l'âge pris en compte dans cette étude n'est pas l'âge au moment de la réponse mais l'âge à la cessation)

RÉPARTITION PAR CLASSE D'ÂGE SUIVANT LE SEXE

(en %)	hommes	Femmes
Moins de 35 ans	18	11
Entre 35 et 39 ans	20	11
Entre 40 et 44 ans	18	16
Entre 45 et 49 ans	20	17
Entre 50 et 55 ans	24	44

La répartition par classe d'âge est relativement homogène pour les hommes, même si les plus de 50 ans sont légèrement plus nombreux. Pour les femmes, les résultats montrent une très forte représentation des 50-55 ans. En effet, elles représentent 44 % des agricultrices ayant quittés leur statut avant 55 ans. Les maladies ou les handicaps se manifestant davantage avec l'avancée en âge et les femmes chefs d'exploitation étant plus âgées que les hommes, on peut supposer que ces éléments expliquent, en partie du moins, la sur-représentation des femmes dans les départs précoces. Leur situation professionnelle actuelle traduit cette hypothèse. 31 femmes (11 %) évoquent une maladie ou un handicap. Parmi les femmes âgées de 50 à 55 ans cette proportion monte à 19 %.

Le fait que les femmes soient plus âgées explique donc au moins en partie leur sur-représentation dans les départs précoces de l'agriculture.

L'analyse d'autres questions du questionnaire permet de savoir partiellement pourquoi les femmes sont plus âgées lorsqu'elles quittent l'agriculture.

16 % DES FEMMES SONT DEVENUES AGRICULTRICES

SUITE À LEUR MARIAGE

LES RAISONS DE L'INSTALLATION POUR LES FEMMES

Raisons de l'installation	% de femmes concernées
Projet professionnel	13
Opportunité	14
Succession	37
Difficultés pour trouver un emploi	9
Mariage avec un agriculteur	16
Autres	11

La raison de l'installation se trouve davantage expliquée par un mariage avec un agriculteur (16 %) qu'à travers un projet professionnel (13 %) ou une opportunité (14 %). Il n'est dépassé que par « la succession » qui concerne quant à elle plus du tiers des femmes ayant quitté l'agriculture avant 55 ans.

10% DES FEMMES SONT VEUVES

Alors que 10 % des femmes de notre échantillon ont perdu leur mari, seulement 1 % des hommes sont dans cette situation.

Cette forte différence, ajoutée à la proportion de femmes s'installant après leur mariage, peut expliquer le fait que les femmes soient plus âgées. En effet, nous pouvons imaginer que de nombreuses femmes ne sont devenues chefs d'exploitation qu'après la retraite ou le décès de leur mari, entraînant par là même une augmentation de la proportion de femmes « chefs d'exploitation âgées ».

Mais d'autres facteurs entrent en compte.

LES FEMMES SONT MOINS DIPLÔMÉES QUE LES HOMMES

LA RÉPARTITION DES FORMATIONS AGRICOLES SUIVANT LE SEXE		
(en %)	Hommes	Femmes
Aucun diplôme	30	63
CAPA-BAA	13	12
BEPA-BPA	35	17
BTA-BPREA	14	4
BTSA ou plus	8	5

Près des 2/3 des femmes n'ont pas de diplômes. Elles sont 2 fois plus nombreuses que les hommes à être dans ce cas. Ce phénomène peut avoir plusieurs explications : tout d'abord les femmes sont plus âgées que les hommes. Or, on verra que le niveau de formation évolue suivant la classe d'âge et que les plus âgés sont aussi les moins formés. De plus, de nombreuses femmes se sont installées suite à leur mariage avec un agriculteur. Ces femmes, qui avaient peut-être pour une partie d'entre-elles une activité extérieure au monde agricole avant de s'installer, n'ont probablement pas suivi de formation agricole. Or il apparaît logiquement que la formation est un facteur de pérennité pour un chef d'exploitation, les femmes étant moins diplômées quittent donc plus souvent ce statut que les hommes.

LES FEMMES SONT MOINS AIDÉES

Cela se traduit lorsque l'on cherche à savoir si les agriculteurs ont obtenu ou non la DJA.

L'OBTENTION DE LA DJA PAR RAPPORT AU SEXE		
(en %)	hommes	Femmes
A bénéficié de la DJA	53	18
N'a pas bénéficié de la DJA	47	82

Une très nette différence apparaît entre les hommes et les femmes. Cela peut trouver plusieurs explications : 22 % de femmes s'installent après 40 ans, alors que cela ne concerne que 3 % des hommes. Elles sont donc 4 fois plus nombreuses que les hommes à ne pas avoir droit à la DJA parce qu'elles sont trop âgées. De plus, elles sont moins diplômées. Les 3/4 des femmes n'ont pas droit à la DJA parce qu'elles ne sont pas assez diplômées, alors que cela concerne moins de la moitié des hommes. Ainsi logiquement les femmes obtiennent moins d'aide à l'installation que les hommes, ce qui du coup les rend plus fragiles et explique en partie leur sur-représentation dans les départs précoces.

Pour conclure, cette sur-représentation des femmes trouve de nombreuses explications dans l'installation même de ces agricultrices. Une bonne proportion d'entre elles est entrée dans l'agriculture suite à leur mariage avec un agriculteur. Elles ne sont devenues chef d'exploitation qu'après la retraite ou le décès de leur conjoint, elles sont donc moins formées, plus âgées et n'ont pas bénéficié d'aide.

Par conséquent, elles quittent plus facilement prématurément l'agriculture. Ces constatations se traduisent aussi dans leur situation actuelle : 68 % des femmes n'ont pas amélioré leur revenu, alors que cela ne concerne que 45 % des hommes et 32 % estiment ne pas avoir de meilleures conditions de vie (24 % pour les hommes). Cependant, les femmes ne subissent pas plus le chômage que les hommes. En effet 8 % d'entre elles sont en recherche d'emploi et 7 % des hommes sont dans la même situation. Cela peut s'expliquer par le fait que de nombreuses femmes proches de la retraite « attendent » celle-ci en vivant soit de la vente de leur exploitation, soit soutenues par leur famille.

LES PLUS DE 50 ANS SUBISSENT TRÈS FORTEMENT CES DÉPARTS PRÉCOCES

L'âge moyen des départs précoces est de 44 ans. Cependant, on observe une différence entre les classes d'âges de moins de 50 ans et la classe 50-55 ans.

RÉPARTITION DES CLASSES D'ÂGE PARMIS LES DÉPARTS					
	Moins de 35 ans	35-39 ans	40-44 ans	45-49 ans	50-55 ans
% parmi tous les départs précoces ⁽¹⁾	15	17	17	19	32
% parmi les chefs d'exploitation ⁽²⁾	24	21	19	19	18
Rapport ^{(1)/(2)}	0.63	0.81	0.9	1	1.78

Il y a une homogénéité dans les pourcentages des départs pour les classes d'âge de moins de 50 ans. Les 50-55 ans représentent quant à eux près du tiers des départs précoces. Les chefs d'exploitation âgés de 50 à 55 ans représentent 23,5 % des chefs d'exploitation en France. Il y a une nette sur-représentation de cette classe d'âge, qui part proportionnellement plus de 2 fois plus que les moins de 50 ans. La représentation des classes d'âge (rapport (1)/(2) du tableau 9) va en croissant : plus on est âgé, plus la probabilité de quitter précocement l'agriculture augmente.

Cette très nette sur-représentation peut trouver plusieurs explications.

LES PLUS DE 45 ANS SONT MOINS DIPLOMÉS

LA FORMATION EN FONCTION DE LA CLASSE D'ÂGE					
(en %)	Moins de 35 ans	35-39 ans	40-44 ans	45-49 ans	50-55 ans
Aucun diplôme	23	24	32	50	62
CAPA-BAA	4	5	10	19	18
BEPA-BPA	37	47	33	23	15
BTA-BPREA	17	16	18	3	4
BTSA	19	9	7	5	1

Plus de la moitié des agriculteurs quittant leur statut et âgés de 45 à 55 ans ne possède pas de diplôme. A titre de comparaison, cela ne concerne que le 1/3 ou le 1/4 des autres classes d'âge. Ainsi, les plus de 45 ans sont deux fois plus nombreux à ne pas avoir de diplôme. On peut expliquer cela par le fait que la promotion de la formation agricole n'a pris son essor qu'après la seconde guerre mondiale et plus encore dans les années 60. Les plus de 45 ans n'ont donc pas été sensibilisés à la formation, comme cela a pu être le cas pour les classes d'âge plus jeunes.

LA REPRISE DE LA FERME FAMILIALE EST LE FACTEUR PRINCIPAL D'INSTALLATION CHEZ LES PLUS DE 45 ANS

LES RAISONS DE L'INSTALLATION EN FONCTION DE LA CLASSE D'ÂGE					
Raison de l'installation	Moins de 35 ans	35-39 ans	40-44 ans	45-49 ans	50-55 ans
Projet professionnel	27	24	24	19	18
Opportunité	28	24	20	9	11
Succession	28	35	34	55	45
Difficultés pour trouver un emploi	11	8	7	4	5
Autres	5	10	16	13	20

Pour les plus de 45 ans, la reprise de la ferme familiale apparaît comme la raison principale et majoritaire d'installation. On peut y voir une forme de contrainte, du moins pour une part de ces agriculteurs. Ils n'avaient pas forcément envisagé de s'orienter vers l'agriculture et n'avaient donc pas suivi de formation agricole.

Cependant, nous pouvons penser que le faible intérêt porté à la formation agricole à l'époque de l'installation de ces agriculteurs est le facteur principal explicatif de leur manque de formation.

LES PLUS DE 50 ANS SONT MOINS AIDÉS

L'OBTENTION DE LA DJA EN FONCTION DE LA CLASSE D'ÂGE					
(en %)	Moins de 35 ans	35-39 ans	40-44 ans	45-49 ans	50-55 ans
A bénéficié de la DJA	47	68	56	38	11
N'a pas bénéficié de la DJA	53	32	44	62	89

Les plus de 50 ans sont très peu nombreux à avoir bénéficié de la DJA, soit en raison de leur âge, soit de leur manque de formation, ou encore à cause de leur exploitation.

Ce facteur a également contribué à fragiliser ces exploitations, expliquant, en partie, la plus grande présence de cette classe d'âge dans les départs précoces.

LES PLUS DE 50 ANS ONT UNE SITUATION PRÉOCCUPANTE

Nous avons vu que les plus de 50 ans étaient fortement sur-représentés dans les départs précoces. Cette sur-représentation des classes les plus âgées a des conséquences sur la situation actuelle de ces anciens exploitants.

LA SITUATION PROFESSIONNELLE ACTUELLE EN FONCTION DE LA CLASSE D'ÂGE					
(en %)	Moins de 35 ans	35-39 ans	40-44 ans	45-49 ans	50-55 ans
Salarié agricole	47	34	40	23	12
Salarié non agricole	34	36	22	31	9
A la recherche d'un emploi	6	9	9	9	8
Artisan, commerçant	0	0	3	3	1
En formation	0	6	7	3	0
Autres	13	16	20	31	70

30 % des 50-55 ans ne peuvent plus exercer le métier d'agriculteur pour des raisons de santé, ce qui est aussi un facteur pour expliquer leur forte présence dans les départs précoces.

Cependant, le plus préoccupant est de voir que le fait de quitter leur statut d'agriculteur n'a en rien amélioré leur situation.

80 % DES 50-55 ANS N'ONT PAS AMÉLIORÉ LEUR REVENU

L'AMÉLIORATION DU REVENU EN FONCTION DE LA CLASSE D'ÂGE					
(en %)	Moins de 35 ans	35-39 ans	40-44 ans	45-49 ans	50-55 ans
Ont amélioré leur revenu	67	58	50	44	20
N'ont pas amélioré leur revenu	33	42	50	56	80

40% DES 45-55 ANS ESTIMENT AVOIR UNE MOINS BONNE QUALITÉ DE VIE

L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE VIE EN FONCTION DE LA CLASSE D'ÂGE					
(en %)	Moins de 35 ans	35-39 ans	40-44 ans	45-49 ans	50-55 ans
Estiment avoir une meilleure qualité de vie	80	85	87	65	56
Estiment avoir une moins bonne qualité de vie	20	15	13	35	44

Il y a une nette différence entre les 45-55 ans et les autres classes d'âge.

Pour conclure, les catégories de personnes les plus exposées aux départs précoces sont les femmes, car même si elles ne représentent que 43 % des réponses, cela traduit une très forte sur-représentation. De plus, les classes d'âge les plus âgées sont, elles aussi, largement sur-représentées et leur départ de l'agriculture se traduit par une détérioration de leur niveau de vie.

LES CARACTÉRISTIQUES DES EXPLOITATIONS DANS CES DÉPARTS PRÉCOCES

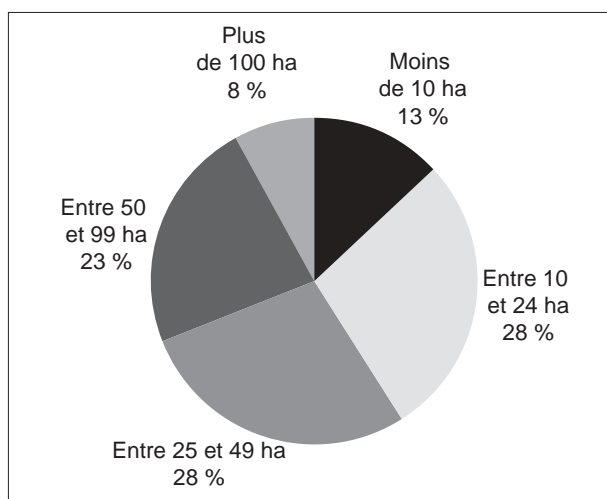
LES PETITES EXPLOITATIONS

DISPARAISSENT POUR CAUSE

DE DIFFICULTÉS ÉCONOMIQUES

La répartition des départs précoces en fonction de la SAU ne traduit pas de sur-représentation flagrante. Les exploitations entre 10 et 100 ha qui composent la majorité des exploitations dans les quatre départements de l'étude, sont aussi celles qui représentent la plus forte proportion des départs.

RÉPARTITION DES DÉPARTS EN FONCTION DE LA SAU



Cependant, si les petites exploitations ne semblent pas subir plus les départs précoces que les autres exploitations, on peut noter que les chefs d'exploitation de ces très petites exploitations sont plus souvent que les autres contraints de prendre la décision de quitter leur activité.

LES RAISONS DES DÉPARTS EN FONCTION DE LA SAU DE L'EXPLOITATION

Raisons des départs	Moins de 10 ha	Entre 10 et 24 ha	Entre 25 et 49 ha	Entre 50 et 99 ha	Plus de 100 ha
Economiques	42	34	20	19	13
Personnelles avec difficultés économiques	30	20	23	17	5
Personnelles sans difficultés économiques	15	21	29	23	35
Personnelles	13	26	27	41	48

Plus une exploitation a une SAU élevée, moins le chef d'exploitation quitte son statut pour des raisons économiques. Ainsi les chefs d'exploitations de très

petites exploitations sont souvent contraints économiquement de quitter leur statut alors que les autres évoquent plus un choix personnel.

LES EXPLOITATIONS EN INDIVIDUEL SEMBLENT BEAUCOUP PLUS FRAGILES

LES DÉPARTS PRÉCOCES EN FONCTION DU STATUT DE L'EXPLOITATION				
Pourcentage	Individuel	GAEC	EARL	Autres
Parmi les réponses ⁽¹⁾	78	14	6	3
Parmi les exploitations ⁽²⁾	64	18	12	6
Rapport ^{(1)/(2)}	1,2	0,8	0,5	0,5

Les exploitations en individuel subissent beaucoup plus les départs précoces que les autres exploitations. Elles sont proportionnellement à l'origine de deux fois plus de départs que les autres exploitations. Plusieurs facteurs peuvent être à l'origine de cette différence. Les chefs d'exploitations à titre individuel sont moins diplômés que ceux en GAEC. En effet, 46 % n'ont pas de diplôme contre 22 % en GAEC. Les exploitations en individuel sont plus petites. Elles font en moyenne 30 ha alors que celles en GAEC font 73 ha et celles en EARL 58 ha.

Les chefs d'exploitations à titre individuel sont plus âgés ; ils ont en moyenne 45 ans alors que pour les GAEC et EARL ils ont 42 ans.

Pour conclure, plusieurs faits sont intéressants dans cette analyse.

Tout d'abord, la majorité des départs précoces vient des hommes (57 %) et des exploitations en individuelles (78 %). Cependant, on notera que les femmes sont fortement sur-représentées puisqu'elles sont impliquées, proportionnellement, dans deux fois plus de départs que les hommes. La situation des exploitations en individuel est, quant à elle, très préoccupante, puisque qu'on les retrouve dans la majorité des départs, mais surtout parce qu'elles sont, elles aussi, fortement sur-représentées.

Enfin, les anciens agriculteurs de plus de 45 ans sont aussi dans une situation relativement grave. Ils représentent une forte proportion des départs précoces (1/3) mais surtout, leurs conditions de vie se détériorent après qu'ils aient quitté leur statut. En effet, 30 % souffrent d'invalidité et 80 % n'ont pas amélioré leur revenu. La population agricole française étant vieillissante, il est préoccupant de voir que les anciens agriculteurs sont aussi ceux qui souffrent le plus des départs précoces.

LES DÉPARTS PRÉCOCES VOLONTAIRES

Le questionnaire postal a permis de recueillir d'une part un maximum d'informations sur l'ensemble des agriculteurs ayant quitté leur statut de chef d'exploitation avant l'âge de 55 ans et d'autre part de distinguer les départs « volontaires » des autres départs. Cette présente partie vise donc à approfondir les caractéristiques de ces anciens chefs d'exploitation ayant quitté leur statut de chef d'exploitation pour des raisons autres qu'économiques (on parlera de départs « volontaires ») et ceci à partir d'un échantillon représentatif

Les principaux objectifs sont de déceler précisément les raisons pour lesquelles le chef d'exploitation a décidé de cesser son activité, de connaître les conditions de transmission de l'exploitation et sa situation professionnelle actuelle.

LES PERSONNES INTERROGÉES

L'analyse des départs précoces volontaires a été réalisée à partir de 104 entretiens d'anciens chefs d'exploitation répartis comme suit :

- 57 % sont des hommes.
- 30 % vivaient seuls à la cessation d'activité.
- 79 % sont issus de parents agriculteurs.
- Pour 1/3 des chefs d'exploitation, le conjoint exerçait une activité sur l'exploitation à l'installation ou à la cessation.
- 32 % avaient moins de 40 ans, 36% entre 40 et 50 ans et 32 % entre 50 et 55 ans.
- 76 % détenaient une exploitation individuelle, 14 % formaient un GAEC et 6 % une EARL.
- 68 % possédaient une exploitation d'une SAU inférieure à 50 hectares.

L'INSTALLATION ET LA PÉRIODE D'ACTIVITÉ AGRICOLE

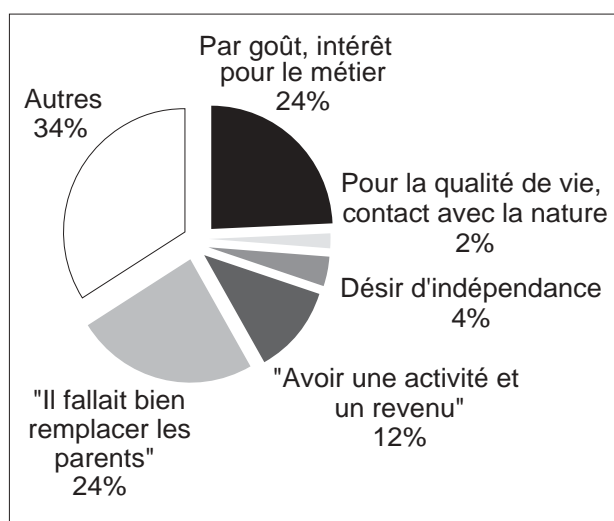
LES MOTIVATIONS DE L'INSTALLATION

53 % des agriculteurs interrogés n'ont avancé qu'une seule raison afin de justifier leur installation en agriculture contre 47 % qui en ont donné deux ou plus. Parmi les principales raisons de leur installation, les anciens chefs d'exploitation ont avancé le goût pour le métier (à hauteur de 24 %) et l'obligation de succéder aux parents pour 24 % également.

Peu d'anciens agriculteurs ont avancé, à l'inverse, le

désir d'indépendance ou la qualité de vie comme principale raison dans leur installation. On s'aperçoit également d'une chose assez surprenante et qui évoque une certaine contradiction : beaucoup d'anciens agriculteurs ont affirmé s'être installés par goût pour le métier même s'ils considéraient cette installation comme une contrainte. De la même façon, il est intéressant de remarquer que si beaucoup d'agriculteurs se sont installés pour remplacer leurs parents, une autre raison était très souvent ajoutée à celle-ci : « la méconnaissance d'autre chose ».

LES MOTIVATIONS POUR S'INSTALLER *



(*on ne tient compte ici que des agriculteurs ayant donné une seule raison à leur installation).
Source : Enquête CNASEA

On s'aperçoit également d'un autre fait intéressant. Lorsque l'installation n'est pas issue d'un projet professionnel personnel mais représente davantage une solution pour avoir une activité (ou la nécessité de remplacer les parents mais vécue comme une contrainte), une seule raison est généralement présentée pour justifier celle-ci.

A l'inverse, lorsque l'installation est appréhendée comme un vrai projet, on a très souvent un panel de raisons avancées pour justifier cette installation. Ainsi,

- 11 % se sont installés par goût pour le métier et pour la qualité de vie,
- 8 % par goût pour le métier et pour remplacer les parents (75 % ont invoqué cette double raison considérant cette installation comme issue d'un libre choix contre 25 % comme une contrainte).

De la même façon, parmi les départs précoces étudiés, 72 % provenaient d'agriculteurs s'étant installés librement et 28 % sous « contrainte ». Ainsi, même si la majorité des agriculteurs considéraient l'instal-

lation comme un véritable projet professionnel, on s'aperçoit qu'une partie de cette population envisageait l'installation sous un angle beaucoup plus incertain. Les motivations de l'installation sont par ailleurs différentes selon le sexe. Ce sont en général les hommes qui choisissent librement ce métier pour son intérêt et sa spécificité. 16 % seulement des hommes disent en effet s'être installés sous contraintes, alors que cela concerne 46 % des femmes. Les femmes semblent avoir été ici souvent contraintes de s'installer pour assurer un revenu ou succéder à la famille et elles sont donc très nombreuses (66 %) parmi les anciens chefs d'exploitation s'étant installés sous contrainte.

L'INSTALLATION : COMMENT ET DANS QUELLES PERSPECTIVES ?

• activité avant l'installation :

Parmi l'échantillon étudié, 51 % avait eu une activité avant l'installation en tant que chef d'exploitation.

Parmi les anciens chefs d'exploitation originaires du monde agricole, 53 % n'ont pas eu d'activité avant de s'installer en agriculture (contre 35 % pour les non d'origine agricole ce qui se comprend aisément.)

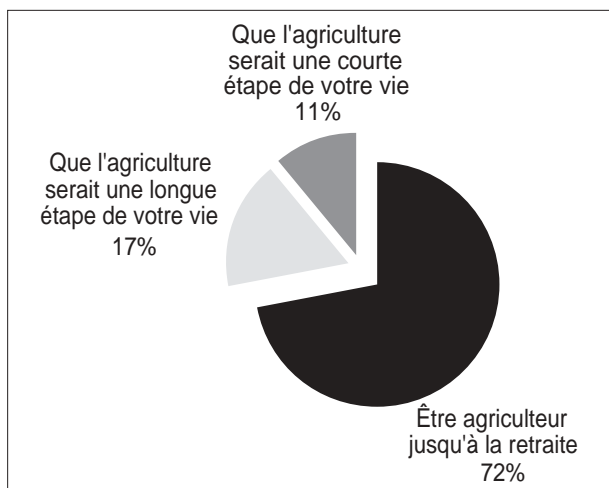
Les 3/4 des 40 % des anciens chefs d'exploitation originaires du monde agricole ont eu une activité sans rapport avec l'agriculture avant de s'installer (cuisinière, mécanicien, comptable...).

Enfin, nous nous apercevons que 15 % des anciens chefs d'exploitation (originaires ou non du monde agricole) ont retrouvé après leur cessation d'activité, un emploi en rapport avec l'activité qu'ils avaient avant de s'installer en agriculture

• Les perspectives d'installation en agriculture :

Au moment de l'installation, 72% des chefs d'exploitation pensaient être agriculteur jusqu'à la retraite alors que les 28% restant estimaient que leur installation en agriculture ne représentait qu'une étape, plus ou moins longue de leur vie professionnelle. Notons que 67% de ceux qui pensaient rester agriculteurs jusqu'à la retraite avaient 40 ans et plus au moment de la cessation alors que ceux qui pensaient que l'agriculture ne serait qu'une courte étape de leur vie avaient, à hauteur de 78%, entre 30 et 45 ans au moment de la cessation.

L'INSTALLATION : COMMENT ET DANS QUELLES PERSPECTIVES ?



source : Enquête CNASEA

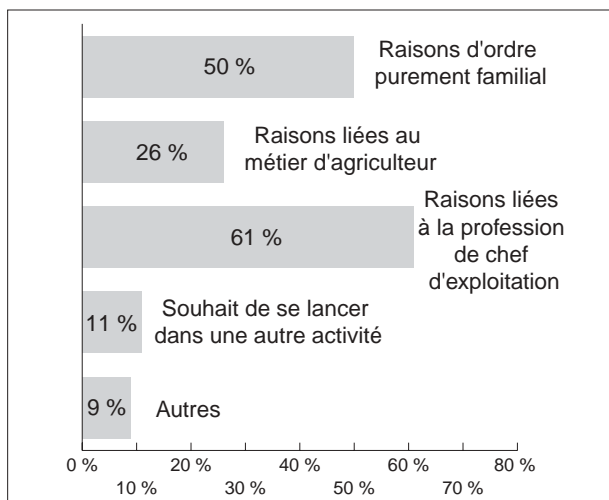
Si l'on peut plus facilement admettre ou comprendre les départs anticipés d'agriculteurs qui percevaient dès le départ leur installation comme une étape de leur vie professionnelle, qu'en est-il de ceux qui s'étaient installés dans le but d'exploiter jusqu'à la retraite ? Et surtout, peut-on relier de manière cohérente l'état d'esprit de l'agriculteur à son installation (installation par libre choix ou par contrainte) avec les raisons de son départ ?

LES DÉTERMINANTS AUX DÉPARTS PRÉCOCES DE L'AGRICULTURE

LES PRINCIPALES CAUSES DES CESSATIONS D'ACTIVITÉ

Les 104 entretiens ont permis de mettre en évidence les principales raisons qui ont joué dans la décision des agriculteurs de quitter leur métier de chef d'exploitation.

LES RAISONS DES DÉPARTS¹



Les personnes interrogées pouvaient donner plusieurs réponses, ce qui explique que le total des pourcentages soit supérieur à 100.

Les principales raisons évoquées afin de justifier ces départs, sont les problèmes liés à la profession de chef d'exploitation et les problèmes d'ordre familial. Parmi les premiers, on retrouve les problèmes économiques évoqués par plus de 22 % des anciens agriculteurs interrogés, les conditions de travail trop pénibles donnés par 15 % des interviewés et les mésententes entre associés relatées par 11 % des personnes interrogées.

Dans les problèmes d'ordre familial, on retrouve surtout les problèmes de santé, décrits par plus de 18 % des anciens agriculteurs et les problèmes conjugaux de type séparation-divorce qui concernent plus de 10 % des départs précoces.

Une différence flagrante apparaît entre ces deux raisons principales de départs. Les problèmes d'ordre familial sont le plus souvent présentés comme unique raison, comme si un seul de ces problèmes pouvait causer à lui seul une cessation d'activité. A l'inverse, les problèmes liés au métier d'agriculteur sont assez souvent évoqués parmi d'autres raisons, comme si c'était dans ce cas précis une accumulation de problèmes qui entraînait le départ.

Par la suite, nous ne nous intéresserons, par souci de précision et de clarté, qu'aux individus ayant donné une réponse unique.

Précisons tout de même que 42 anciens agriculteurs interrogés ont donné deux à plusieurs raisons afin de justifier leur départ. Cela laisse à penser que cette accumulation de causes est symptomatique d'un réel « ras le bol » et d'une envie de changer (ex : motifs liés au métier d'agriculteur et à la profession de CE : 8 % ; motifs familiaux et liés à la profession de CE : 10,5 %...).

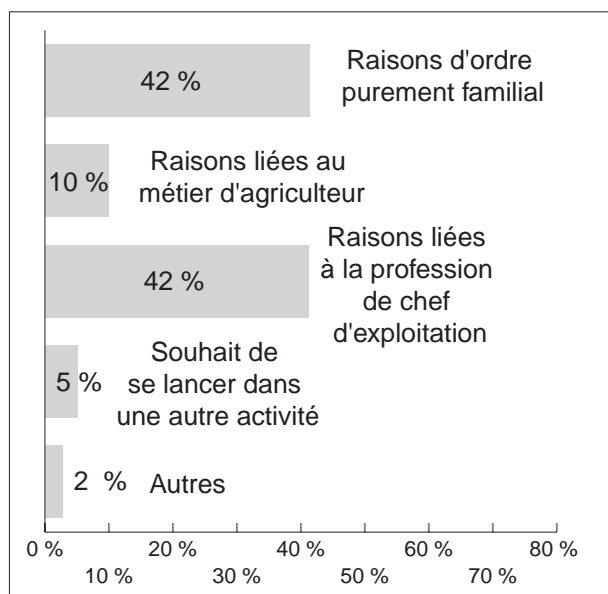
LES MOTIFS DE DÉPARTS PARMIS

LES AGRICULTEURS

N'AYANT DONNÉ QU'UNE SEULE RÉPONSE

62 agriculteurs interrogés n'ont évoqué qu'une seule raison de départ. Ces raisons sont réparties de la façon suivante :

LES RAISONS DES DÉPARTS PARMIS LES AGRICULTEURS N'AYANT DONNÉ QU'UNE SEULE RAISON



Source : Enquête CNASEA

Les raisons d'ordre familial rejoignent les raisons liées au métier de chef d'exploitation. Ce sont donc bien des problèmes capables d'engendrer à eux seuls un départ de l'agriculture.

• Les motifs d'ordre purement familial

Ce motif de départ touche davantage les femmes (66 %) et notamment les femmes relativement âgées. Mais si les femmes évoquent souvent la maladie ou le décès (21 %) d'un proche (parents, beaux parents...) pour justifier leur départ, les hommes eux, justifient généralement ce départ en raison de problèmes familiaux les touchant directement (50 % maladie et invalidité et 32 % divorce/séparation). On peut ainsi noter le rôle social différent que jouent les femmes, celles-ci quittant souvent leur statut de chef d'exploitation pour s'occuper d'un proche touché par la maladie ou une soudaine précarité.

• Les motifs liés au métier d'agriculteur

Cette raison de cessation touche aussi bien les hommes que les femmes et ce quel que soit l'âge à la cessation.

61 % d'anciens exploitants ont ainsi cessé principalement en raison d'un contexte agricole actuel peu favorable. 44 % ont donné comme raison : « le manque

d'avenir et de perspective dans cette activité ». Ils étaient âgés pour une grande majorité (80 %) de plus de 40 ans et exploitaient en forme individuelle (78 %).

• **Les motifs liés à la profession de chef d'exploitation**

Ce motif est la cause de cessation pour 72 % d'hommes et 28 % de femmes. Ils sont relativement jeunes, puisque la majorité est âgée de moins de 40 ans (52 %).

Pour 75 % d'entre eux, ils n'ont pas cessé volontairement leur activité mais suite à une ou plusieurs contraintes.

La mésentente entre les associés d'une exploitation est l'une des principales raisons de cessation. Ce sont essentiellement des hommes de moins de 40 ans, très souvent célibataires (44%), qui sont les plus touchés. Ils ont presque tous obtenu la DJA et étaient producteurs de lait avec une formation agricole très élevée (33 % ont le BTSA). Enfin, ils pensaient en majorité être agriculteurs jusqu'à la retraite.

On retrouve ensuite les anciens chefs d'exploitation ayant cessé en raison de conditions de travail trop pénibles et un manque d'intérêt et de motivation dans les tâches à accomplir (12 %).

Ce sont des hommes, âgés majoritairement de moins de 45 ans qui exploitaient individuellement sur une SAU inférieure à 25 hectares.

Parmi l'échantillon enquêté, 5 personnes ont dit avoir quitté leur statut de chef d'exploitation pour se lancer dans une autre activité

LES CONDITIONS DE L'INSTALLATION ET LEURS IMPACTS SUR LES DÉPARTS

Les agriculteurs qui se sont installés sous contrainte² (familiale, extérieure...) quittent pour 65 % d'entre eux pour des raisons extérieures à toute considération familiale. En effet, on trouve parmi cette catégorie d'agriculteurs 52 % de départs directement liés à des choix personnels³. Un manque de motivation, d'intérêt pour les tâches à accomplir, le sentiment qu'il n'y a pas d'avenir dans la profession ou que le travail est trop pénible, ont été les principales raisons des départs anticipés avancées par ces anciens chefs d'exploitation. Le souhait de se lancer dans une nouvelle activité professionnelle s'est associé ou substitué à ces raisons à hauteur de 29 %.

Il est ainsi important de noter que les agriculteurs s'étant installés⁴ sous contraintes (en ayant par exemple repris l'exploitation familiale alors que cela ne correspondait pas à leur projet professionnel) semblent

s'investir beaucoup moins dans l'exploitation (même s'ils envisagent de maintenir cette activité jusqu'à leur retraite) et sont plus sujets aux départs anticipés notamment en raison d'un manque de motivation ou d'intérêt ou pour se lancer dans une autre activité professionnelle.

A l'inverse, on peut noter que les départs pour des causes familiales (divorce, santé, invalidité...) apparaissent en majorité chez les agriculteurs qui s'étaient installés par libre choix (58 %). On peut ainsi supposer que cette population était au départ moins sujette à une modification de ses objectifs professionnels. Pourtant, pour 42 % de ces agriculteurs, une raison « non familiale » a entraîné leur départ anticipé de l'agriculture.

Comment donc justifier que 42 % d'agriculteurs s'étant installés par libre choix prennent la décision de quitter leur activité sans qu'aucune contrainte extérieure ne leur impose ce choix ?

Nous avons remarqué, à travers cette seconde phase d'enquêtes, qu'il existe, de la part des agriculteurs, la sensation d'être mal perçus par la société et ceci notamment en raison de problèmes environnementaux (pollution de l'eau, production à outrance...).

De la même façon, cette population semble ressentir de manière cuisante un décalage profond du métier d'agriculteur par rapport aux autres catégories socio-professionnelles. Le désir d'être reconnu par la société mais également l'envie de se calquer sur les autres corps de métier (avoir un revenu provenant uniquement de son travail et non des primes, bénéficier des avancées sociales comme les 35 heures...) peut ainsi expliquer en grande partie ce « phénomène » de départs anticipés de l'agriculture par « choix » personnel.

² Parmi ceux-ci, 39 % voyaient leur activité agricole comme une étape plus ou moins longue et 61 % comme étant unique jusqu'à la retraite.

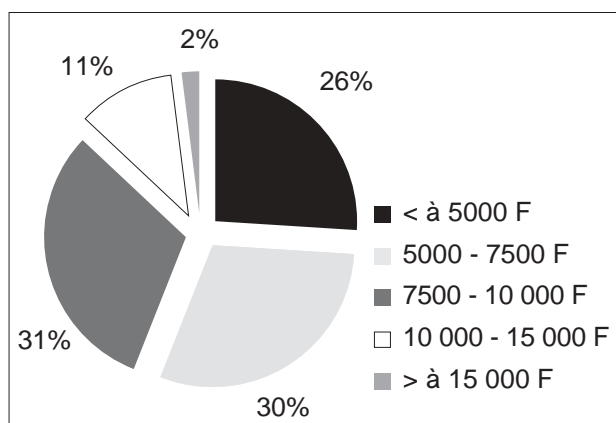
³ Est ôté de cette catégorie ce qui peut être considéré comme des départs issus de contraintes extérieures tels que les mésententes entre associés ou les problèmes d'intégration et de voisinage.

⁴ Notons que parmi l'échantillon d'agriculteurs étudiés, 10 % se sont installés alors qu'ils n'étaient pas d'origine agricole et que parmi ceux-ci 40 % ont fait cette démarche sous contrainte (notamment pour avoir une activité).

LES PROBLÈMES ÉCONOMIQUES DANS LES DÉPARTS PRÉCOCES

Le risque financier (endettement, revenu trop faible) peut également être une des causes des cessations d'activité précoces. Selon notre enquête, 56 % des ex chefs d'exploitation avaient un revenu mensuel net issu de leur activité inférieur à 7 500 francs (dont 26 % inférieur à 5 000 francs).

LE REVENU MENSUEL NET
DES ANCIENS CHEFS D'EXPLOITATION



Source : Enquête CNASEA

Contrairement à ce que l'on pourrait penser, une légère majorité d'entre eux (51 %) pensaient tout de même avoir des revenus suffisants. Les plus pauvres (revenu inférieur à 5 000 francs) ont invoqué comme raison principale de cessation les motifs d'ordre familial et notamment les problèmes de maladie - invalidité. Les chefs d'exploitation dont les revenus dépassaient 7 500 francs (34 %) ont cessé, eux, principalement pour des raisons liées à l'absence de successeur, au manque d'avenir et aux mésententes entre associés (47 % d'entre eux).

Tous ces éléments (contraintes horaires, dureté du travail, revenus agricoles médiocres...) sont autant de déterminismes importants pouvant influencer sur la cessation d'activité précoce.

TRANSMISSION ET DEVENIR DE L'EXPLOITATION

La transmission de l'exploitation est un enjeu de taille, une condition majeure pour poursuivre une agriculture viable et durable.

Nous devons donc mieux connaître les conditions de transmission de l'exploitation de ces individus quittant volontairement leur activité de chef d'exploitation pour anticiper les départs sans successeur et revaloriser le métier d'agriculteur en redonnant la priorité à l'installation.

LES ACTEURS DE LA TRANSMISSION DE L'EXPLOITATION

Une large majorité (64 %) des anciens chefs d'exploitation n'avait pas envisagé de succession pour leur exploitation. Seuls, les plus âgés l'avaient prévue : plus d'un agriculteur sur deux âgés d'au moins 50 ans connaissait son successeur contrairement aux plus jeunes qui ignoraient, le plus souvent, le sort réservé à leur exploitation.

Les personnes en question disposaient d'une exploitation viable donc d'une probabilité de reprise importante (moyens de production, bâtiments, foncier, maison, etc.). Par conséquent, la transmission de l'exploitation s'est réalisée facilement : seulement 23 % estiment avoir eu des difficultés à céder leur exploitation, le plus souvent liées à des problèmes humains : relations entre associés, attachement à l'exploitation, etc. et des problèmes juridiques et administratifs. Les difficultés de transmission concernaient d'une part les jeunes chefs d'exploitation (67 % des moins de 45 ans) et d'autre part les agriculteurs qui exploitaient en fermage ou en mixte. A l'opposé, seulement 12 % des propriétaires ont eu des difficultés à céder leur exploitation.

Selon une étude (AGRESTE Cahiers, 2000) du SCEES, on constate une meilleure reprise pour les grandes exploitations. En 1997, elles avaient une probabilité de reprise deux fois plus forte que les petites. On peut donc conclure que les chances pour l'exploitant d'avoir un successeur connu diminuent en même temps que la dimension économique de l'exploitation. Or, notre étude démontre le contraire : 26 % des exploitations de plus de 50 hectares et 22 % des moins de 50 hectares ont été assujetties à des difficultés de transmission.

Au niveau de l'intervention dans la transmission, ce sont les agriculteurs cédants en relation avec les propriétaires fonciers qui décident pour leur succession. En effet, on constate que 66 % des enquêtés sont intervenus dans le choix du ou des repreneurs.

Les intervenants dans la transmission de l'exploitation, autres que le chef d'exploitation, sont :

- le notaire (12 %)
- l'ADASEA dans le cadre du Répertoire Départ Installation (11 %)
- la SAFER (5 %)

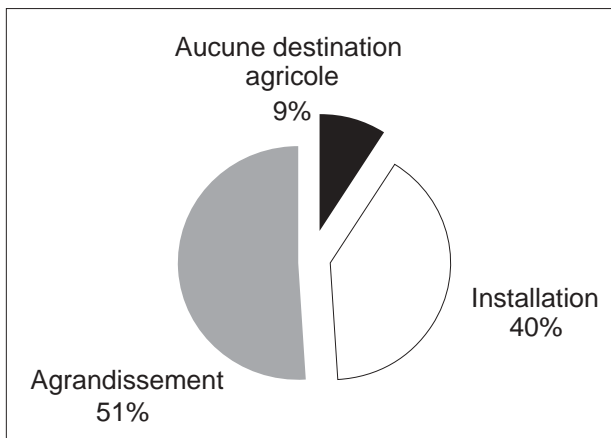
A l'exception des intervenants ci-dessus, une grande partie de ces anciens chefs d'exploitation a seule assurée la transmission.

LE DEVENIR DE L'EXPLOITATION

Les chefs d'exploitation cessant volontairement leur activité ont privilégié majoritairement, l'agrandissement d'unités déjà existantes pour leur ancienne exploitation (bâtiments hors sol et foncier).

Si nous nous intéressons plus spécifiquement au foncier, on s'aperçoit que les terres ont contribué pour 51 % d'entre elles à l'agrandissement de structures contre 40 % qui ont permis l'installation (les 9 % restant étant sorti du monde agricole). Il est intéressant de remarquer que dans les deux cas, la transmission hors cadre familial a été privilégiée : les terres ont en effet permis pour 66 % des cas une installation hors cadre familial.

LE DEVENIR DES TERRES (FONCIER EN LOCATION ET EN PROPRIÉTÉ)



Source : Enquête CNASEA

Si nous essayons de dresser un portrait « type » des agriculteurs ayant fait le choix d'installer un jeune agriculteur plutôt que de céder leur exploitation à l'agrandissement, nous remarquons plusieurs choses :

- 50 % des hommes ont fait ce choix contre 37 % des femmes,
- les agriculteurs âgés de 50 ans et plus ont davantage envisagé l'installation d'un agriculteur que les moins de 35 ans,
- parmi les terres qui ont favorisé l'installation, 58 % proviennent d'une exploitation individuelle contre 26 % d'un GAEC.

Nous remarquerons enfin grâce à la constitution de tableaux croisés (destination de l'exploitation / succession envisagée ou non et destination de l'exploitation / difficultés à céder l'exploitation), deux tendances :

- lorsque la succession de l'exploitation avait été envisagée avant la cessation, les terres - quel que soit le faire valoir (fermage ou propriété) - et les bâti-

ments d'exploitation ont permis l'installation d'un agriculteur. Par contre, si la transmission n'avait pas été prévue, le foncier et les bâtiments servent à l'agrandissement des exploitations déjà en place.

- Les difficultés à céder l'exploitation sont plus nombreuses lorsque le choix de l'exploitant est de permettre l'installation plutôt que l'agrandissement.

En conclusion, on peut dire que la majeure partie de ces ex chefs d'exploitation, même s'ils ont décidé d'abandonner leur statut pour diverses raisons, se sont souciés du devenir de leur exploitation en intervenant le plus souvent dans le processus de transmission.

Le départ volontaire de l'agriculture n'est donc pas incompatible avec la volonté de vouloir transmettre le « travail de toute une vie » à la génération suivante (membre de la famille ou autre).

LA SITUATION ACTUELLE DES ANCIENS CHEFS D'EXPLOITATION

Le devenir des agriculteurs suite à leur cessation d'activité en tant que chef d'exploitation nous interpelle et nous interroge sur plusieurs questions :

- Quel est aujourd'hui le destin le plus probable de ceux qui quittent l'univers professionnel agricole ?
- Les pratiques sociales des agriculteurs étant très liées à l'exercice de leur métier et à l'environnement rural, que deviennent-ils et s'épanouissent-ils face à un tel bouleversement de leur vie sociale ?
- Comment perçoivent-ils leur nouvelle vie et ont-ils eu des difficultés d'adaptation ?
- Tout simplement, la cessation d'activité a-t-elle entraîné des modifications profondes et intrinsèques de leurs conditions de vie sociales, familiales, professionnelles c'est à dire de leur vie quotidienne ?

LE RECLASSEMENT

DES ANCIENS EXPLOITANTS AGRICOLES : 3/4 DES ACTIFS⁵ ONT CHOISI LE SALARIAT

Tout d'abord, 32 % des anciens chefs d'exploitation avaient songé à se reconverter au cours de leur activité agricole 1 à 5 ans avant leur départ.

Pour la plupart, c'était des hommes (79 %), âgés de moins de 40 ans (55 %) ou de plus de 50 ans (28 %) exploitant aussi bien en individuel qu'en société et cessant pour des problèmes de maladie - invalidité, à cause du manque d'avenir en agriculture ou de la mésentente entre associés.

⁵ Nous excluons ici les demandeurs d'emploi

Bien qu'ils songeaient à se reconverter, seulement une personne sur deux avait un projet professionnel précis. Au total, 40 % (essentiellement des hommes) avaient réellement un projet professionnel défini au moment du départ.

L'ACCÈS À L'EMPLOI NON AGRICOLE

Sur l'échantillon étudié, 32 % exercent actuellement un emploi de salarié non agricole. Cette mobilité externe touche légèrement plus les hommes que les femmes et notamment les jeunes de moins de 40 ans (69 %) installés en forme sociétaire. Leur formation générale est plutôt peu élevée.

Une personne sur trois a cessé pour des motifs liés au métier de chef d'exploitation et principalement à cause de mésententes entre associés, de maladie, de manque d'avenir ou de conditions de travail trop pénibles. De plus, cette mobilité peut être la conséquence d'un manque de motivation qui apparaît lorsque l'on n'est pas autorisé à accroître la superficie d'exploitation ou les quotas de production.

Parmi cette catégorie de personnes, plus de 50 % percevaient un revenu issu du statut de chef d'exploitation supérieur à 7 500 francs et plus de 50 % estimaient leur revenu insuffisant.

Cette constatation nous montre bien que le manque à gagner dans l'agriculture n'est pas la cause principale dans l'accès à l'emploi non agricole. Le plus souvent, l'exode agricole provient d'une disproportion entre le travail fourni et la rémunération du chef d'exploitation liée à un environnement agricole plutôt incertain. Mais, bien au-delà des difficultés économiques, c'est le bien être, les conditions de vie qui sont les plus affectées dans la continuité de la profession de chef d'exploitation.

En effet, même si leur revenu demeure pour la moitié inférieur à celui qu'ils percevaient en tant qu'agriculteur, ils restent cependant satisfaits de leur emploi actuel (81 %) et considèrent bénéficier d'un meilleur mode de vie.

Sur les 29 personnes interrogées qui exercent actuellement une activité professionnelle non agricole, 93 % n'ont pas eu de difficulté dans la recherche de leur emploi : 79 % des individus ont obtenu leur emploi dès la cessation d'activité. Néanmoins, 44 % d'entre eux ont eu au moins deux emplois depuis leur départ de l'agriculture.

Pour leur réinsertion professionnelle, seulement 19 %

ont reçu des conseils ou des aides financières de la part d'organismes publics et/ou privés.

La recherche d'emploi s'est menée, pour 43 % d'entre eux, à travers des contacts professionnels, ANPE, annonces dans la presse et pour les autres, par l'intermédiaire de démarches personnelles, relations et connaissances...

UNE CONTINUITÉ DANS LE MONDE AGRICOLE

Parmi les 104 enquêtés, 26 % sont devenus salariés proche du monde agricole (en particulier salarié agricole).

Il s'agit principalement d'hommes (75 %) dont 78 % étaient âgés de moins de 45 ans. A l'inverse des chefs d'exploitation ayant quitté totalement le monde agricole qui exploitaient majoritairement en forme sociétaire, la reconversion vers le salariat agricole concerne le plus souvent les exploitations individuelles (63 %). Ces individus possèdent une formation agricole élevée (50 % ont au moins le BTA). De plus, 48 % étaient producteurs de lait et 26 % éleveurs de porcs.

Leur cessation d'activité a résulté principalement de raisons liées au métier et à la profession d'agriculteur et de chef d'exploitation. Ils ont revendiqué entre autre, le manque d'avenir et de perspectives dans l'activité agricole et le risque d'endettement provoqué par des revenus trop faibles.

Pour 75 % des cas, ils sont satisfaits de s'être reconvertis dans le salariat même si pour seulement la moitié, le revenu actuel ne dépasse pas celui qu'ils avaient en tant que chef d'exploitation.

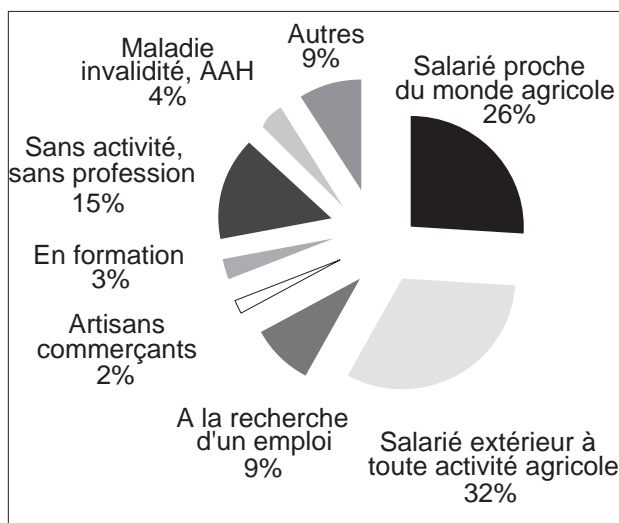
Ils considèrent (pour 71 % des cas) avoir un mode de vie meilleur que celui qu'ils avaient durant leur période d'activité agricole.

Même si 87 % ont affirmé ne pas avoir eu de difficulté lors de la recherche d'une activité professionnelle, nous pouvons souligner tout de même que 43 % ont attendu entre 1 mois et 1 an pour obtenir leur emploi. La recherche d'emploi s'est déroulée de la même manière que les exploitants devenus salariés extérieurs au monde agricole.

En fait, l'image du salarié agricole a beaucoup évolué au cours du temps. Ce sont des hommes jeunes qui possèdent, plus souvent que par le passé, une qualification professionnelle grâce à une formation agri-

cole adaptée aux exigences de l'agriculture moderne. Parallèlement, les exploitants font de plus en plus appel aux services de travaux agricoles ou de coopératives d'utilisation du matériel agricole qui fournissent machines et salariés compétents. Un véritable besoin de la part des exploitants se fait sentir. Leur première attente est d'avoir quelqu'un en qui ils puissent avoir confiance, qui soit autonome sur l'exploitation et qui les libère. Souvent, le salarié apporte un regard neuf sur l'exploitation. L'employeur peut en tirer grand profit pour peu qu'il porte suffisamment de considération à son salarié.

LA SITUATION PROFESSIONNELLE ACTUELLE



Source : Enquête CNASEA

L'ACCOMPAGNEMENT DES AGRICULTEURS ET LEURS PROJETS PROFESSIONNELS LORSQU'ILS QUITTENT PRÉMATURÉMENT LEUR STATUT DE CHEF D'EXPLOITATION

D'après l'enquête effectuée grâce aux entretiens directs dans les quatre départements de l'ouest de la France, 77 % des chefs d'exploitation ayant quitté leur statut précocement n'ont pas reçu de conseil pour leur reconversion. De plus 60 % n'avaient pas de projet professionnel lorsqu'ils ont quitté l'agriculture. De nombreux organismes de conseil ont par ailleurs été cités par les anciens agriculteurs, comme le Crédit agricole, la MSA, l'AFPA, etc. Cependant les principaux organismes auxquels se sont référés les agriculteurs sont le CNASEA et les ADASEA. En effet, ils sont cités par plus de 60 % des agriculteurs ayant reçus des conseils.

UN AGRICULTEUR SUR 3

AYANT QUITTÉ PRÉCOCEMENT SON STATUT

ESTIME AVOIR MANQUÉ DE CONSEIL

Le manque de conseil pour la reconversion est la principale lacune ressentie par les agriculteurs puisqu'il concerne 32 % des agriculteurs ayant quitté leur statut de façon précoce. Le manque d'argent concerne quant à lui 1/4 de ces chefs d'exploitations et le manque de formation 20 %. Le manque de proposition a été évoqué par 17 % des agriculteurs interrogés et seulement 6 % estiment avoir manqué de temps. Le temps ne paraît donc pas une des difficultés majeures pour la reconversion des agriculteurs. Il n'y a toutefois presque aucune différence dans ces résultats si l'on sépare les agriculteurs ayant reçu des conseils et ceux n'en ayant pas reçu. On peut alors émettre deux hypothèses :

- Les agriculteurs ayant reçu des conseils ont eu une prise de conscience de la nécessité de ceux-ci et ont demandé davantage.
- Les conseils reçus par les agriculteurs ne sont pas adaptés et ceux qui en ont reçu estiment être dans la même situation que ceux qui n'en ont pas eu.

Pourtant les conseils reçus par les agriculteurs semblent peu adaptés à la demande des agriculteurs.

En effet, sur de nombreux points, on ne constate pas de différence entre les anciens agriculteurs ayant reçu des conseils et ceux qui n'en ont pas eu. Par exemple :

- Les agriculteurs ayant reçu des conseils n'améliorent pas leur revenus

La moitié des agriculteurs qui n'ont pas reçu de conseils améliorent leurs revenus et cela concerne 55 % de ceux qui en ont reçu. Etant donné le petit nombre d'agriculteurs ayant répondu à cette question dans l'échantillon, cette différence n'est absolument pas significative.

- Les agriculteurs ayant reçu des conseils ne cherchent pas moins longtemps un emploi
16 % des agriculteurs de l'échantillon n'ayant pas reçu de conseil ont eu plus de 6 mois de recherche d'emploi alors que cela concerne 23 % des chefs d'exploitation ayant reçu des conseils.
- Les agriculteurs ayant reçu des conseils ne sont pas plus satisfaits de leur nouvel emploi
En moyenne 80 % des agriculteurs ayant quitté précocement l'agriculture sont satisfaits de leur nouvel

emploi. La différence entre ceux qui ont reçu des conseils et les autres n'est que de 2% et peut donc être considérée comme nulle.

- Les difficultés pour trouver un emploi sont les mêmes
- Le nombre d'emploi depuis leur cessation d'activité est relativement similaire

Les conseils ne semblent donc rien changer à la reconversion des agriculteurs. Cela traduit un manque d'efficacité de ces conseils qui vraisemblablement ne sont pas adaptés aux problèmes des agriculteurs lors de leur cessation d'activité.

40 % SEULEMENT DES AGRICULTEURS AVAIENT UN PROJET PROFESSIONNEL LORS DE LEUR CESSATION D'ACTIVITÉ

La différence entre les agriculteurs ayant reçu des conseils et ceux qui n'en ont pas reçu est minime. 45 % des agriculteurs ayant reçu des conseils avaient un projet professionnel alors que cela ne concerne que 38 % de ceux n'en n'ayant pas eu. Les conseils reçus par les agriculteurs ne semblent donc les aider que très peu à former un projet de reconversion. De plus, il n'y a pas de différence dans l'efficacité de la reconversion entre ceux qui avaient un projet et ceux qui n'en avaient pas

Enfin, un projet professionnel ne garantit pas forcément une meilleure reconversion.

En effet, 16 % des agriculteurs qui avaient un projet lors de leur départ ont tout de même eu des difficultés dans leur recherche d'emploi (contre 15 % de ceux qui n'avaient pas de projet). Il n'y a donc pas réellement de différence entre ces deux groupes de populations.

On constate de plus que le fait d'avoir un projet ne change rien vis à vis de la demande de formation, de conseil, de temps ou d'argent. Les agriculteurs n'ont pas plus ressenti de manque dans ces domaines que ceux qui n'avaient pas de projet. Les résultats obtenus montrent des différences très faibles, de l'ordre de quelques pour cent.

On peut noter que pour tous les domaines précédemment cités (à part les propositions de formation) les différences vont dans le même sens. Ceux qui avaient un projet ont très légèrement moins ressenti de lacune. Cependant, ils ressentent plus de manque de proposition de formation, ce qui traduit une lacune pour la construction de leur projet.

Pour conclure, les agriculteurs qui quittent estiment être peu soutenus dans leur reconversion et surtout de manière peu efficace puisque même s'ils ont un projet, ils ne s'en sortent pas plus facilement. Cependant, il est bon de préciser que le fait d'avoir construit un projet améliore la possibilité de trouver le travail désiré. En effet, 60% des agriculteurs ayant un projet le réalise.

UN NOUVEAU MODE DE VIE

LA MOBILITÉ RÉSIDENIELLE

Nous utilisons le terme de « mobilité résidentielle » pour désigner les migrations, c'est à dire les changements de résidence définitifs, qu'il y ait ou non changement de commune.

Cette mobilité représentait dans le questionnaire postal 26 % du total des départs. En revanche, sur les 104 enquêtés, 36 % des départs de l'agriculture ont entraîné une modification du lieu de résidence.

Selon nos résultats, cette mobilité dépend de plusieurs critères :

- Les femmes (43 %) changent plus de domicile que les hommes (31 %).
- 50 % des personnes âgées de moins de 35 ans et 40 % des plus de 50 ans à la cessation ont eu recours à ce type de mobilité.
- Cette mobilité s'observe davantage chez les anciens exploitants individuels car le logement est souvent repris par le nouveau chef d'exploitation.
- 48 % ont changé géographiquement de lieu de résidence suite à un départ précoce pour des motifs d'ordre familial (suite à une maladie ou un divorce). D'autres, pour des raisons de mésentente entre associés, n'hésitent pas non plus à quitter leur lieu de résidence.

Les motifs de cette mobilité géographique sont liés à la qualité de vie (26 %) ou à une contrainte de laisser le logement à un nouvel exploitant (39 %). On remarquera que la mobilité résidentielle d'ordre professionnel et d'ordre familial est très faible (6 %).

Ainsi, même si le départ précoce de l'agriculture se traduit rarement par une modification du lieu de résidence, il participe néanmoins à l'évolution des modes de vie des individus.

UNE MEILLEURE QUALITÉ DE VIE

Comparé à celui des salariés, le mode de vie des agriculteurs comme celui des autres professions indépendantes place des frontières moins étanches entre la sphère du travail et la sphère domestique.

L'emploi du temps journalier des agriculteurs est contraignant. S'y ajoutent les entraves, créées par le fonctionnement continu des exploitations, qui limitent souvent la durée et le choix des périodes de vacances et des loisirs. Souvent, l'entreprise est localisée dans le même bâtiment que le logement ou à proximité. Ainsi, au cours de la journée de travail d'un agriculteur, s'interpénètrent activités domestiques et activités de travail. Certes, la journée de travail est plus longue pour l'agriculteur mais il existe des moments creux.

En effet, il peut avoir du temps libre mais il survient de façon aléatoire et ne se prête donc pas à la planification. Ce métier et ses contraintes laissent donc peu de loisirs à l'agriculteur ; néanmoins leur mode de vie se rapproche de plus en plus de celui des autres ménages.

Tout d'abord, 71 % des enquêtés estiment avoir actuellement un meilleur mode de vie que celui d'exploitant et 17 % considèrent qu'il est au contraire moins bon. (cette constatation se retrouve essentiellement parmi les chefs d'exploitation ayant quitté leur statut en raison d'une contrainte telle que la maladie ou le divorce, alors que leur choix était d'exploiter jusqu'à la retraite).

Moins d'un ex chef d'exploitation sur deux avait des loisirs à l'extérieur de l'exploitation pendant son activité agricole. Aujourd'hui, 50 % estiment en avoir davantage, notamment ceux ayant quitté complètement le monde agricole.

Même s'ils se laissent de plus en plus gagner par le phénomène des vacances, ils partent encore beaucoup moins souvent que les autres. Parmi les anciens chefs d'exploitation qui prenaient des vacances, la durée moyenne était de 12 jours. Cependant, 47 % des enquêtés ne prenaient pas de vacances. Après avoir cessé leur activité de chef d'exploitation, seulement 23 % ne prennent pas de vacances. La durée de séjour a considérablement augmenté (24 jours de moyenne) que ce soit pour les agriculteurs devenus salariés agricoles ou salariés extérieurs à l'agriculture. Toutefois, une personne sur trois a rencontré des problèmes et des difficultés pour s'adapter à ce nouveau

mode de vie. Ces problèmes résultent pour beaucoup d'une difficile adaptation entre leur nouvelle activité et leur ancien métier de chef d'exploitation.

Ainsi, par l'intermédiaire de ces quelques critères, nous pouvons considérer que les départs précoces de l'agriculture entraînent une modification apparente du mode de vie et de la qualité de vie des individus. Pour une grande partie, ils estiment l'avoir amélioré (76 %), pour d'autres, c'est le contraire, regrettant certaines spécificités propres à ce métier telles que l'indépendance, le contact avec la nature....

BILAN DE LA RECONVERSION

Si l'image que les Français ont des agriculteurs, de l'agriculture et du monde rural a complètement changé depuis 50 ans, la vision que les agriculteurs ont d'eux-mêmes s'est aussi considérablement modifiée. Mais qu'en est-il des chefs d'exploitation ayant quitté précocement leur activité ? Comment perçoivent-ils maintenant, avec un peu de recul, ce métier et plus généralement l'avenir de l'agriculture ?

LE DÉPART PRÉCOCE DE L'AGRICULTURE : UNE SATISFACTION À PART ENTIÈRE

Un premier constat significatif ressort de ce phénomène de départ précoce : 69 % estiment être plus heureux depuis leur départ de l'agriculture.

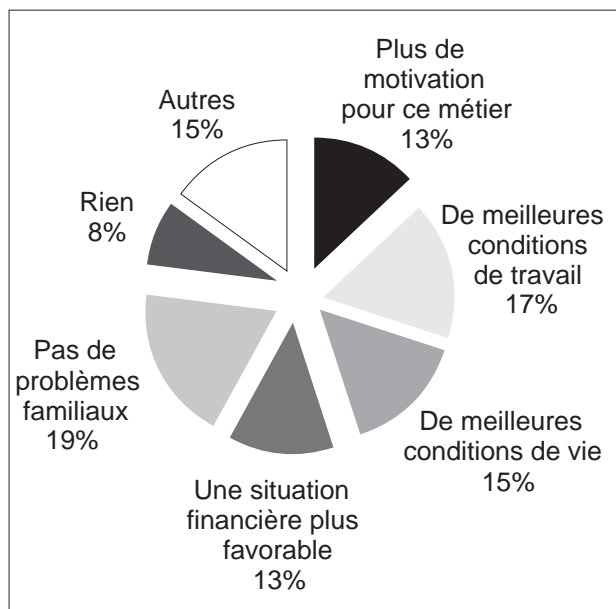
Néanmoins, suite à ce départ anticipé, un individu sur trois regrette actuellement le statut de chef d'exploitation. Cette catégorie de personnes regroupe une part légèrement plus importante de femmes (38 % des femmes contre 30 % des hommes).

Ces individus regrettent le plus souvent certaines composantes liées à la profession telles que l'indépendance (31 %) et l'intérêt qu'ils portaient à ce métier (38 %). Ils sont devenus salariés du monde agricole et n'agissent plus sous leur propre responsabilité.

En fait, le travail agricole procure des avantages que le changement de secteur peut faire perdre : indépendance, initiatives, qualité de vie et travail en contact avec la nature. Néanmoins, ne plus travailler dans l'agriculture permet de jouir d'un bien être différent et appréciable pour beaucoup (69 % des ex chefs d'exploitation devenus salariés extérieurs à l'agriculture ne regrettent pas leur statut de chef d'exploitation).

De plus, dans le but de bien insister sur les facteurs primaires et secondaires dont l'influence reste primordiale sur les cessations, nous leur avons posé la question suivante : « Qu'aurait-il fallu pour que vous ne quittiez pas l'agriculture ? ». Dans l'ensemble, les avis sont partagés.

QU'AURAIT-IL FALLU POUR QUE VOUS NE QUITTIEZ PAS L'AGRICULTURE ?



Source : Enquête CNASEA

Pour 19 %, il aurait fallu qu'il n'y ait pas de problèmes familiaux (absence de successeur, santé, divorce, ne pas être seul,...), 17 % auraient aimé avoir de meilleures conditions de travail (en particulier les femmes) et 15 % de meilleures conditions de vie (en particulier les hommes).

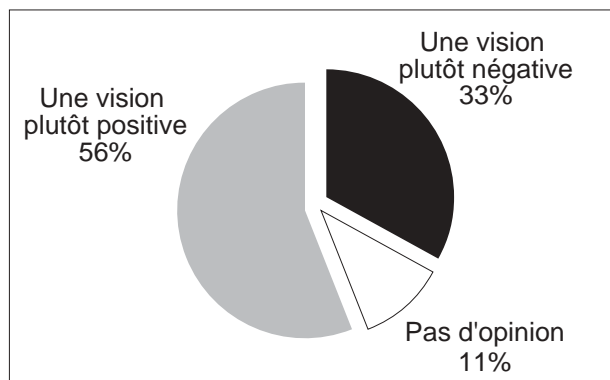
Selon l'âge, les raisons ne sont pas les mêmes : les jeunes (moins de 45 ans) abordent les conditions de travail et de vie et les plus âgés (50 et plus), le manque de motivation et le côté financier.

En fait, les réponses à cette question relèvent plus de situations personnelles, d'événements individuels ou d'un enchaînement de plusieurs agrégats.

UNE IMAGE POSITIVE DU MÉTIER D'AGRICULTEUR

Pour 56 % des anciens chefs d'exploitation, la vision du métier d'agriculteur est plutôt positive.

MAINTENANT QUE VOUS AVEZ QUITTÉ L'AGRICULTURE, QUELLE VISION DU MÉTIER D'AGRICULTEUR AVEZ-VOUS ?



Source : Enquête CNASEA

Les commentaires apportés par les agriculteurs à cette question leur ont permis d'exposer leur vision de la profession. Sur l'échelle des valeurs, ils placent en tête le concept de la « liberté du travail » : métier de liberté, d'autonomie, d'indépendance, contact avec la nature, avantage d'être son propre patron. En fait, ils montrent les bons côtés du métier, ceux qui les avaient séduits lors de leur installation en agriculture.

« C'est un beau métier, travailler avec la nature et être indépendant. Il faut toujours se remettre en question ».

« C'est le plus beau métier du monde (liberté, nature, rythme avec les saisons) ».

« C'est un très beau métier du fait du contact avec le vivant ».

« Le contact avec la nature et avec la terre est très vivifiant. C'est un métier passionnant. »

Toutefois, certaines allusions sont évoquées à propos de la complexité de la profession (conditions de travail difficiles) et d'un métier qui demande de plus en plus de compétences et de motivation dans son exercice.

« C'est un métier libre et indépendant. Mais il devient de plus en plus dur. Aujourd'hui, il faut être motivé pour s'installer dans la conjoncture actuelle ».

« Il faut beaucoup de qualités pour être agriculteur, il faut être motivé, c'est des contraintes et beaucoup de travail ».

« J'ai une vision positive bien que ce soit un métier très dur avec beaucoup de responsabilités économiques, financières, gestion des animaux, de la mécanique, c'est ce qui est passionnant ».

Cette vision positive du métier d'agriculteur se retrouve autant chez les hommes que chez les femmes et surtout chez les individus âgés de moins de 45 ans et exploitant en société à la cessation (pour les anciens exploitants individuels, moins de 50 % ont une vision positive).

De plus, on notera que sur 7 producteurs de viande bovine interrogés, 4 partagent un point de vue négatif.

Bien que la majorité d'entre eux soit optimiste, 1/3 maintiennent une vision plutôt négative car d'une part, selon eux, ce métier est trop difficile dans un contexte agricole actuel peu favorable (crise bovine, crise porcine,...) et d'autre part, l'agriculteur perd de plus en plus de liberté (trop de contraintes financières, environnementales et administratives), un des fondements de la spécificité de ce métier. De plus, ils soulèvent le problème du revenu qui dépend de plus en plus des primes. En fait, cette profession est tributaire de trop d'organismes, de personnes altérant les principes essentiels à ce métier : la liberté et l'autonomie.

« C'est dommage et injuste que ce métier ne puisse plus faire vivre son homme »

« Il faut toujours s'agrandir, investir (chaîne sans fin) pour être compétitif. Les agriculteurs ne vivent plus de leur métier mais de soutiens financiers. Le travail de l'agriculteur n'est plus sécurisant ».

« La situation actuelle est très difficile pour les agriculteurs (crise bovine, ovine, porcine). C'est un métier à risque et trop aléatoire. L'agriculteur n'est plus maître de ses décisions. »

« Le métier d'agriculteur est en voie de marginalisation. Mais il restera un très beau métier malgré son asservissement aux décisions politiques. Les agriculteurs sont dépossédés de leurs biens et des décisions par les primes. »

« L'agriculteur est accusé de tous les maux. On lui demande de produire plus (utilisation de produits = pollution). L'agriculteur ne peut subvenir à ses besoins sans l'aide des primes ».

« Déconnexion entre le métier d'agriculteur, le temps passé et le revenu obtenu. »

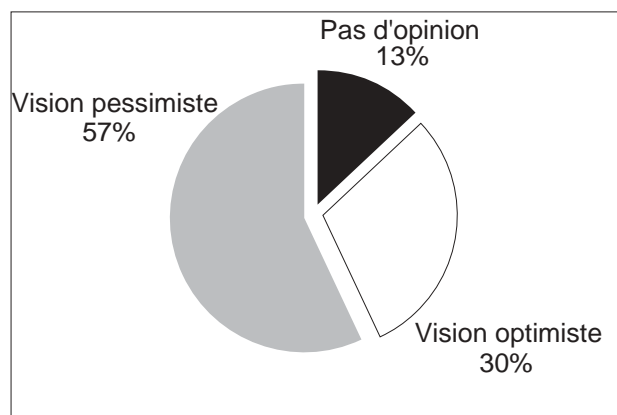
Indépendamment de cette vision du métier d'agriculteur, ces anciens chefs d'exploitation ne portent pas tous le même regard sur l'agriculture.

UNE VISION PLUTÔT PESSIMISTE POUR L'AVENIR DE L'AGRICULTURE

Quand on leur parle de l'avenir de l'agriculture, un sentiment pessimiste l'emporte nettement (57 %) sur l'optimisme (30 %).

Les hommes sont légèrement plus pessimistes que les femmes. Les plus soucieux sont à la fois les catégories d'âge des 35 - 39 ans et des 45 - 49 ans. Enfin, les ex chefs d'exploitation formant une EARL à la cessation sont les seuls parmi les catégories juridiques à être optimistes.

POUR VOUS, DOIT-ON AVOIR UNE VISION OPTIMISTE OU PESSIMISTE POUR L'AVENIR DE L'AGRICULTURE ?



Source : Enquête CNASEA

Les plus confiants raisonnent en fonction du fait que « l'on aura toujours besoin d'agriculteurs ».

P. TABARY reprend ce principe par quelques lignes : « Se sentant à l'abri des évolutions du monde, ils claquent volontiers qu'il n'y a rien à changer dans leur domaine d'activité puisque de toute façon, les débouchés sont assurés : il faudra toujours manger ! Et ils entendent par là qu'on aura toujours besoin - peut-être même toujours plus ! - de leurs produits, aussi sûr que deux et deux font quatre ! (*Compte et mécomptes de l'agriculture*, 1999).

Pour illustrer ces propos, nous avons retenu quelques remarques significatives d'anciens chefs d'exploitation :

« Il faudra toujours des agriculteurs pour nourrir les hommes, mais dans quelles conditions ? ».

« Le contexte ne peut que s'améliorer ».

« On aura toujours besoin d'agriculteurs pour l'alimentation et l'occupation de l'espace ».

Mais ces commentaires ne proviennent que d'une minorité car il faut noter qu'un nombre important d'anciens chefs d'exploitation, ayant cessé depuis deux, trois voire quatre ans, sont pessimistes et très prudents sur l'avenir de l'agriculture. Leurs préoccupations majeures sont les problèmes environnementaux, la rémunération du chef d'exploitation et notamment les primes qui y contribuent et la course au productivisme par l'agrandissement des exploitations.

Ces quelques observations montrent bien les inquiétudes que ressentent ces ex chefs d'exploitation :

« Avant, nous n'avions pas toutes ces contraintes environnementales et économiques ; chaque année, il en vient des nouvelles ».

« J'ai le sentiment que cela va mal finir. L'agriculture ne privilège plus la qualité. J'ai des craintes pour l'environnement avec le développement des OGM. De plus, les exploitations ne sont plus familiales, ce que je déplore le plus ».

« Les problèmes liés à l'environnement sont de plus en plus pesants. Un jour, il n'y aura plus de primes PAC et il ne sera plus possible de vivre en agriculture ».

« Beaucoup de contraintes environnementales (PMPOA). Le revenu est aujourd'hui beaucoup trop lié aux primes ».

« On pousse les agriculteurs à toujours investir, c'est ce qui tue le métier. L'agriculture d'aujourd'hui ne fonctionne que de primes, autrefois on était plus heureux, on vivait de notre métier ».

Ainsi, même si le métier de chef d'exploitation devient, certes, de plus en plus complexe et de plus en plus segmenté, il reste un métier apprécié dont les valeurs subsistent et attirent encore une population jeune, même issue d'autres milieux.

Après les nombreuses crises qui se sont succédées, d'autres surviennent aujourd'hui d'ordre plutôt social et culturel. On assiste, d'une part, à une crise de confiance durable du consommateur par rapport au produit qui doit le nourrir et d'autre part, à un réel

souci des chefs d'exploitation concernant l'avenir incertain de l'agriculture.

Les ex chefs d'exploitation, dont la plupart ont une vision d'ensemble précise de ce domaine de part leur expérience dans cette profession, avouent également leur scepticisme sur la situation actuelle et à long terme de l'agriculture. Après les malaises récents liés à la crise de la viande bovine, il est difficile, dans un tel contexte, d'avoir l'esprit clair et positif et de faire de la prospective quant à l'avenir du monde agricole.

CONCLUSION

Cette étude est la première à aborder le phénomène des départs précoces de l'agriculture. L'ampleur de ces départs est pourtant significative. En effet, en France, près d'1/3 des agriculteurs ont quitté le monde agricole avant l'âge de 55 ans (source CCMSA).

Les contraintes économiques représentent une part importante des départs des agriculteurs. Le prix du foncier associé à des contraintes environnementales obligeant à investir toujours plus peuvent en effet décourager les agriculteurs à poursuivre leur activité, notamment ceux ne bénéficiant pas d'aides financières telles que la DJA. (Il semble intéressant de souligner que près des 2/3 des exploitants ayant quitté précocement l'agriculture n'avaient pas bénéficié de la Dotation jeunes agriculteurs à leur installation).

Mais nous avons également à faire à des agriculteurs qui quittent aujourd'hui leur statut de chef d'exploitation alors que celle-ci est viable économiquement. Ceci représente un phénomène totalement nouveau qui risque de devenir une réalité menaçante si le contexte agricole reste difficile. De simples postulats tels que le manque d'avenir dans cette profession, une surcharge administrative, ajoutés éventuellement à des problèmes d'ordre personnel (maladie, divorce, invalidité...), à des problèmes humains à l'échelle de l'exploitation (mésentente entre associés, voisinage...), peuvent suffire à démotiver certains agriculteurs. Ce qu'ils vivent, ce qu'ils ressentent alors, c'est souvent l'inquiétude, voire l'amertume face à des réglementations de plus en plus contraignantes exigeant des remises en cause.

Cependant, très peu de chefs d'exploitation quittent spontanément leur métier pour se reconverter dans une autre activité professionnelle. La cessation provient d'une accumulation d'éléments contraignants, provoquant un certain mal être de l'individu estimant que le choix d'arrêter volontairement reste la meilleure solution.

En fait, il n'existe pas de « profil type » de l'exploitation agricole et de l'exploitant quittant de manière précoce l'agriculture. Il semblerait néanmoins que, toute proportion gardée, les femmes soient plus touchées que les hommes par ce phénomène, et les exploitations individuelles plus que les formes sociétaires.

Les départs précoces de l'agriculture sont donc liés au comportement des agriculteurs face à leur métier, face à leur vie dans la société.

La décision du départ précoce appartient à ces hommes et femmes qui ont souvent l'impression de faire beaucoup, de donner sans compter à la société qui, sans eux, ne saurait vivre, mais qui éprouvent aussi un sentiment d'être incompris voire même d'être accusés injustement.

Ainsi, on perçoit à quel point le devenir de l'agriculture est un véritable problème de société qu'il faut penser et analyser, non seulement dans ses dimensions techniques et économiques, mais également éthiques, sociales et politiques.

Il semble donc difficile, même en améliorant certains aspects du métier, de pouvoir réussir à réduire, d'une façon conséquente, le nombre de ces départs.

En revanche, améliorer la transmission, redonner la priorité à l'installation, alléger la réglementation et accompagner le reclassement des anciens chefs d'exploitations constituent autant de mesures pour conditionner une évolution favorable du monde agricole.

Aujourd'hui, en 2002, les professionnels agricoles constatent sur le terrain une accélération du nombre de départs précoces. Dans ce contexte, une veille sur ce sujet et notamment sur son évolution dans le temps semble pertinente et indispensable au maintien d'un tissu rural vivant et dynamique. L'analyse faite ici doit être poursuivie, notamment l'analyse régionale. Une seconde étude, en Rhône-Alpes permettra sans doute de mieux cerner les différences régionales, et par conséquent la totalité de la situation nationale. En effet, une bonne compréhension de cette situation est nécessaire pour tenter de faire des propositions en matière d'amélioration de la réinsertion, de la transmission et des mesures favorisant la pérennisation des exploitations.

ANNEXE

LES RESULTATS DU QUESTIONNAIRE POSTAL PAR DEPARTEMENT

LE FINISTÈRE

Sur les trois ans de l'étude, les départs précoces ont représenté 32 % des départs dans le Finistère, ce qui correspond exactement à la moyenne nationale.

265 anciens agriculteurs du Finistère ont renvoyé le questionnaire. Parmi eux, on compte 102 femmes soit 39 % des retours.

La superficie moyenne des exploitations touchées dans le Finistère est de 33 Ha, les exploitations sont donc plus petites dans ce département que dans les trois autres.

L'âge moyen dans ce département, pour les départs précoces de l'agriculture est de 43 ans ; les femmes ayant en moyenne 44 ans et les hommes 42 lorsqu'ils quittent leur statut de chef d'exploitation.

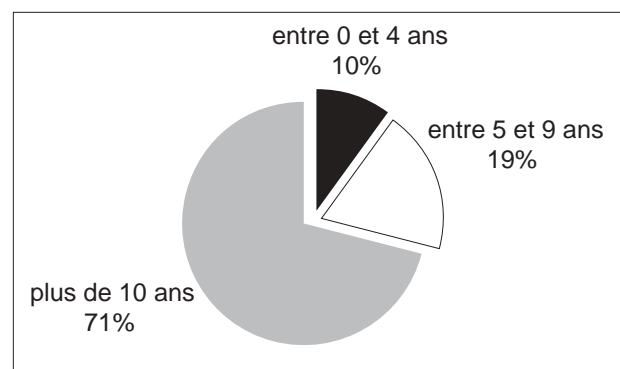
Notons par ailleurs, que le Finistère est le département qui a la répartition par classe d'âge la plus homogène.

RÉPARTITION PAR CLASSE D'ÂGE

Moins de 35 ans	Entre 35 et 39 ans	Entre 40 et 44 ans	Entre 45 et 49 ans	Entre 50 et 55 ans
16 %	22 %	19 %	21 %	23 %

Le Finistère est également le département qui compte la plus faible proportion de départs précoces après une installation de moins de 5 ans et la proportion la plus forte d'anciens agriculteurs ayant une formation supérieure au BEPA.

LA DURÉE D'INSTALLATION DANS LE FINISTÈRE



LE NIVEAU DE FORMATION AGRICOLE

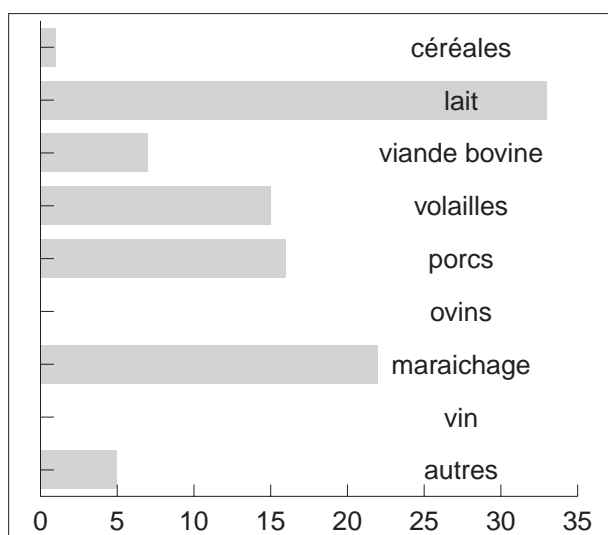
Pas de diplôme	CAPA	BEPA	BTA	BTSA
41 %	9 %	26 %	13 %	11 %

Les exploitations en individuel représentent 58 % des exploitations concernées par les départs précoces dans ce département. Leur surface moyenne est de

22 Ha et l'âge moyen de leurs exploitants est de 44 ans. Les GAEC représentent quant à eux 12 % des exploitations, ils ont en moyenne une surface de 56 Ha et l'âge moyen de leurs exploitants est de 40 ans. Les EARL représentent 26 % des exploitations finisériennes, comptent en moyenne 41 Ha et leurs exploitants ont en moyenne 42 ans.

47 % ⁽¹⁾ des départs résultent, dans ce département, de problèmes de santé, soit de l'exploitant lui-même (36 %) soit du conjoint ou d'un associé (11 %).

LA RÉPARTITION PAR PRODUCTION DES DÉPARTS PRÉCOCES DANS LE FINISTÈRE



¹ Les pourcentages concernant les raisons des départs sont des résultats établis sur les réponses des agriculteurs n'ayant donné qu'une seule raison de départ

LA LOIRE-ATLANTIQUE

En Loire-Atlantique, les départs d'agriculteurs de moins de 55 ans ont représenté entre 1997 et 1999 38 % des départs de l'agriculture. Ce taux est très supérieur à la moyenne nationale des départs précoces.

148 anciens agriculteurs de Loire-Atlantique ont renvoyé le questionnaire. Parmi eux, on compte 57 femmes soit 39 % des retours

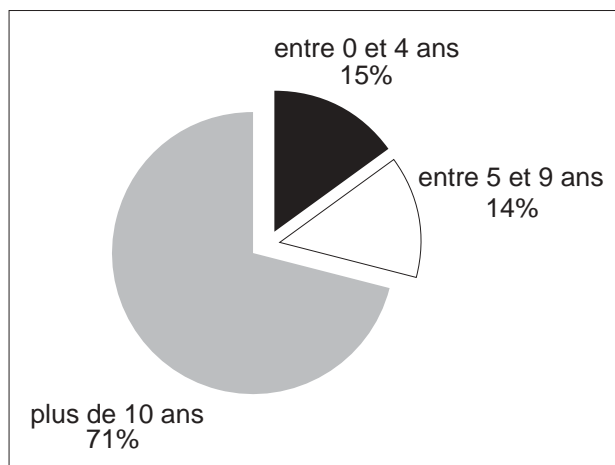
La superficie moyenne des exploitations subissant les départs précoces en Loire-Atlantique est de 44 Ha. L'âge moyen dans ce département pour la cessation d'activité est de 45 ans, les femmes ayant en moyenne 48 ans et les hommes 43, ce qui est avec la Sarthe la plus grosse différence pour les quatre départements.

RÉPARTITION PAR CLASSE D'ÂGE

Moins de 35 ans	Entre 35 et 39 ans	Entre 40 et 44 ans	Entre 45 et 49 ans	Entre 50 et 55 ans
17 %	21 %	25 %	28 %	34 %

En Loire-Atlantique les départs précoces se font en majorité après plus de 10 ans d'installation.

LA DURÉE D'INSTALLATION EN LOIRE-ATLANTIQUE



Avec le Finistère, la Loire-Atlantique est le département où la proportion d'agriculteurs quittant précocement l'agriculture avec une formation supérieure au BEPA est la plus forte.

LE NIVEAU DE FORMATION AGRICOLE

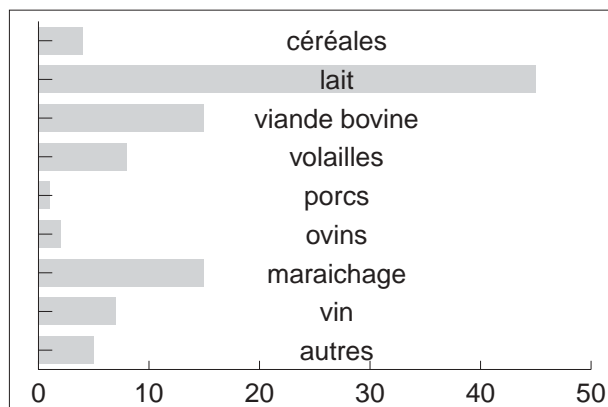
Pas de diplôme	CAPA	BEPA	BTA	B TSA
40 %	13 %	30 %	12 %	5 %

Les exploitations en individuel représentent 75 % des exploitations touchées, leur surface moyenne est de 31 Ha et l'âge moyen de leurs exploitants est de 46 ans. Les GAEC représentent quant à eux 18 % des exploitations, ils ont en moyenne une surface de 80 Ha et l'âge moyen de leurs exploitants est de 42 ans. Les EARL représentent 7 % des exploitations de Loire-

Atlantique. Elles comptent en moyenne 80 Ha et leurs exploitants ont en moyenne 43 ans.

Bien que les formes sociétaires ne soient pas plus représentées dans ce département qu'ailleurs, on constate que 30 % des départs précoces sont dus en Loire-Atlantique à des mésententes entre associés.

LA RÉPARTITION DES DÉPARTS PRÉCOCES PAR PRODUCTION EN LOIRE-ATLANTIQUE



LE MORBIHAN

Comme pour la Loire-Atlantique, le pourcentage des départs d'agriculteurs de moins de 55 ans par rapport au total des départs est très supérieur à celui de la France entière. En effet, pour le Morbihan, ce taux vaut 38 %.

188 anciens agriculteurs du Morbihan ont renvoyé le questionnaire postal sur les départs précoces de l'agriculture. Parmi eux on compte 92 femmes, soit 49 % des retours, ce qui est la plus grosse proportion de femmes pour les quatre départements.

La superficie moyenne des exploitations touchées dans le Morbihan est de 38 Ha. Les deux départements bretons sont donc aussi ceux qui ont les plus petites exploitations en surface.

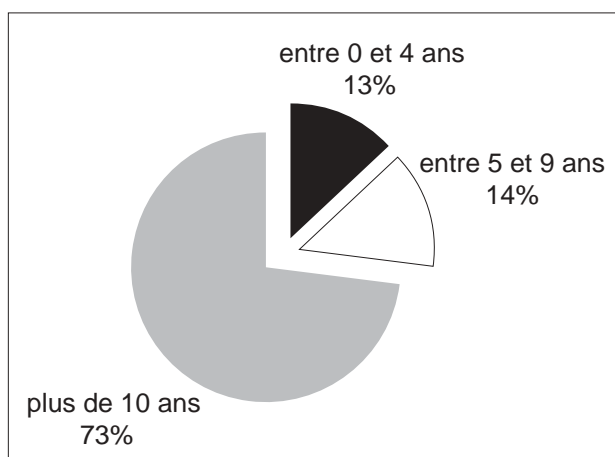
L'âge moyen à la cessation dans ce département est de 45 ans, les femmes ayant en moyenne 46 ans et les hommes 44.

RÉPARTITION PAR CLASSE D'ÂGE

Moins de 35 ans	Entre 35 et 39 ans	Entre 40 et 44 ans	Entre 45 et 49 ans	Entre 50 et 55 ans
15 %	13 %	17 %	18 %	38 %

Comme pour les autres départements une forte majorité des départs précoces de l'agriculture se fait après plus de 10 ans d'installation dans le Morbihan.

LA DURÉE D'INSTALLATION DANS LE MORBIHAN



Le Morbihan est le département qui compte la plus forte proportion d'anciens agriculteurs sans formation agricole.

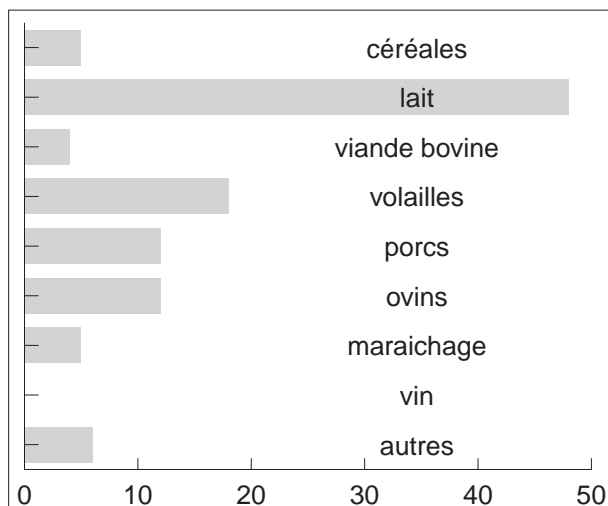
LE NIVEAU DE FORMATION AGRICOLE

Pas de diplôme	CAPA	BEPA	BTA	BTSA
49 %	12 %	24 %	8 %	5 %

Les exploitations en individuel représentent 76 % des exploitations touchées par les départs précoces, leur surface moyenne est de 29 Ha et l'âge moyen de leurs exploitants est de 45 ans. Les GAEC représen-

tent quant à eux 12 % des exploitations, ils ont en moyenne une surface de 77 Ha et l'âge moyen de leurs exploitants est de 45 ans. Les EARL représentent 7 % des exploitations du Morbihan. Elles comptent en moyenne 56 Ha et leurs exploitants ont en moyenne 43 ans.

LA RÉPARTITION DES DÉPARTS PRÉCOCES PAR PRODUCTION DANS LE MORBIHAN



Les raisons les plus souvent citées par les agriculteurs du Morbihan pour justifier leurs départs précoces de l'agriculture sont : les problèmes économiques (20% des réponses) et la maladie ou l'invalidité (33% des réponses).

LA SARTHE

Dans la Sarthe, les départs précoces représentent 28 % des départs de l'agriculture. Ce département est donc celui qui compte le plus faible pourcentage de départs d'agriculteurs de moins de 55 ans. C'est aussi le seul département dont ce taux est inférieur à la moyenne nationale.

122 anciens agriculteurs de la Sarthe ont renvoyé le questionnaire. Parmi eux, on compte 58 femmes soit 48 % des retours.

La superficie moyenne des exploitations dans la Sarthe est de 55 Ha. On a donc à faire ici avec le département où les exploitations touchées sont les plus grandes.

L'âge moyen au moment des départs dans ce département est de 44 ans, les femmes ayant en moyenne 47 ans et les hommes 42.

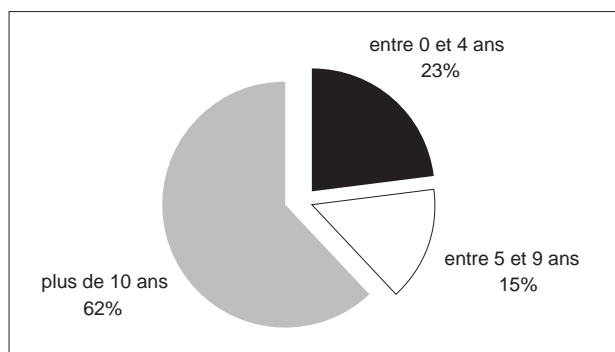
La Sarthe est le département qui compte le plus fort pourcentage de 50-55 ans parmi les départs précoces de l'agriculture.

RÉPARTITION PAR CLASSE D'ÂGE

Moins de 35 ans	Entre 35 et 39 ans	Entre 40 et 44 ans	Entre 45 et 49 ans	Entre 50 et 55 ans
18 %	13 %	12 %	16 %	42 %

Mais c'est aussi le département où les installations de moins de 10 ans représentent la plus forte proportion parmi les départs anticipés de l'agriculture

LA DURÉE D'INSTALLATION DANS LA SARTHE



La Sarthe est le département où l'on compte le moins d'agriculteur ayant une formation supérieure parmi les départs précoces de l'agriculture.

LE NIVEAU DE FORMATION AGRICOLE

Pas de diplôme	CAPA	BEPA	BTSA	BTSA
43 %	18 %	34 %	4 %	2 %

Les exploitations en individuel représentent 74 % des exploitations touchées par les départs précoces, avec des surfaces moyennes de 44 Ha et un âge moyen pour leurs exploitants de 44 ans. Les GAEC représentent, quant à eux, 12 % des exploitations ; ils ont

en moyenne une surface de 98 Ha et l'âge moyen de leurs exploitants est de 45 ans. Les EARL représentent 11 % des exploitations dans la Sarthe, comptent en moyenne 96 Ha et leurs exploitants ont en moyenne 46 ans.

LA RÉPARTITION DES DÉPARTS PRÉCOCES PAR PRODUCTION DANS LA SARTHE

